IMT Nuremberg Archives

H – 874

International Court of Justice

H0874 – 0001

Full Copy
Apal 3

Ribbentrop
#7
French

Notice.

Not to be publicized until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

A ne pas publier avant présentation devant le tribunal en session publique et seulement la partie reellement versee au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jener Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

H0874-0002

H0874 - 0003

Document Ri. n° 2I5 a

5[illegible]7

Copie

ISLANDE

Io Mai I940, communiqué du Foreign Office :

Depuis l'invasion allemande du Danemark, il faut compter sur une invasion allemande de l'Islande.

Il ressort clairement qu'il ne serait pas possible au Gouvernement Islandais, de repousser une agression allemande.

Le Gouvernement britannique a décidé de prévenir une possibilité d'invasion allemande de l'Islande, et a débarqué des troupes britanniques en Islande le IO mai au matin.

Le 8 Juillet, le Président Roosevelt, a fait connaître au Congrès, par message, que des troupes de marine américaine ont débarqué en Islande.

Celles-ci doivent suppléer aux troupes britanniques et si possible les remplacer.

Pour copie certifiée conforme :

Dr. Martin Horn
avocat.

H0874 - 0004

Document Ri n° 215 b.

508

C o p i e

G R O E N L A N D

Le IO avril I94I, il a été publié que le Président ROOSEVELT, pour garantir le Groenland contre une agression, l'avait mis sous protection américaine.

Le Gouvernement des Etats-Unis reitère expressement, qu'il reconnait la souveraineté du Danemark sur le Groenland.

Ayant envisagé le danger que constituerait, du fait de la guerre actuelle en Europe, l'utilisation du Groenland comme point de départ d'une agression contre les nations du Continent Américain, le Gouvernement des Etats-Unis assume la charge de soutenir le Groenland par le maintien de son statut actuel.

Pour copie certifiée conforme :

Dr. Martin Horn
avocat .

H0874-0005

Document Ri Nº 216 a

509

Copie

Extrait de : Documents de la Politique allemande, Vol. 8 1

4. Mémorandum du Gouvernement du Reich allemand au Gouvernement norvégien le 9 avril 1940.

Pages 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29.

.....

L'Allemagne de son côté s'appliquait à préserver les droits des neutres par le fait qu'elle cherchait à limiter la guerre des mers, dans les zones maritimes situées entre l'Allemagne et son adversaire. S'opposant à cela, l'Angleterre, pour détourner le danger de ses iles, et en même temps pour arrêter le commerce avec les pays neutres, s'est appliquée de plus en plus à porter la guerre maritime dans les eaux des neutres. En menant cette guerre purement britannique, l'Angleterre a entrepris, en violation toujours plus flagrante avec le droit des peuples, des actes guerriers en mer, dans les airs et même dans les eaux territoriales du Danemark et de la Norvège.

L'Allemagne a prévu ce développement dès le début de la guerre. Par sa politique économique intérieure et extérieure, elle a su empêcher l'essai de blocus britannique envers le peuple allemand de même que l'arrêt du commerce allemand avec les Etats neutres.

Dans les derniers mois, ces faits ont toujours mis davantage à jour la politique du blocus britannique.

Ce développement, aussi bien que le peu de chance d'une agression directe sur les fortifications allemandes de l'ouest et le souci toujours croissant en France et en Angleterre, devant les contre-attaques allemandes pleines de succès en mer et dans les airs .....

H0874 – 0006

... ont amené, ces temps derniers les deux pays à essayer, par tous moyens de transférer le théatre des opérations sur le territoire continental à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe.

Il correspond naturellement à la tradition britannique, que l'Angleterre et la France ont en vue en première ligne les territoires des petits états de l'Europe. Les hommes d'état anglais et français ont, au cours des mois derniers, proclamé l'extension de la guerre sur ces territoires: c'est leur point de vue fondamental dans la conduite de la guerre.

Le conflit russo-finlandais en donna la première occasion. Les gouvernements anglais et français ont déclaré ouvertement, qu'ils étaient disposés à intervenir dans le conflit entre l'Union Soviétique et la Finlande, et que pour cela ils employeraient pour base des opérations, le territoire des états nordiques. Seul le rapide traité de paix qui a eu lieu contre leur désir et leur attente, les a empêchés de mener à bonne fin leur décision, déjà à ce moment.

.....Le Gouvernement du Reich a en mains une preuve, avec documents à l'appui, d'après laquelle l'Angleterre et la France avaient décidé ensemble, de mener le cas échéant, même contre leur gré, cette action à travers le territoire des pays nordiques.

.....Le gouvernement du Reich est entré en possession de documents irrécusables : l'Angleterre et la France envisageaient, d'occuper par surprise, déjà dans les tous prochains jours, certains territoires des Etats nordiques.

Jusqu'à présent, les Etats nordiques, non seulement n'ont pas opposé de résistance aux abus de l'Angleterre et de la France, mais ils ont même toléré

H0874-0007

de graves empiètements sur leur droits souverains, sans exercer de mesures de représailles correspondantes.

Le Gouvernement du Reich doit, par cela même admettre que le Gouvernement royal de Norvège prendra la même position envers les actions que l'Angleterre et la France projettent et sont prêtes à exécuter.

Mais, même si le Gouvernement Royal norvégien avait l'intention de prendre des mesures de représailles, le Gouvernement du Reich se rend clairement compte que les forces militaires norvégiennes ne suffiraient pas pour s'opposer, avec succès, aux actions anglo-françaises.

Dans cette phase décisive de la lutte imposée par l'Angleterre et la France au peuple allemand pour son existence, le Gouvernement du Reich ne peut admettre en aucune circonstance, que la Scandinavie soit employée comme théatre d'opération contre l'Allemagne par les puissances de l'Ouest, et qu'il soit abusé du peuple norvégien d'une façon directe ou indirecte, dans la guerre contre l'Allemagne.

L'Allemagne n'a pas l'intention d'attendre ou d'accepter une telle réalisation des plans de ses adversaires en restant inactive. Pour cela, le Gouvernement du Reich a engagé, ce jour certaines opérations militaires, qui conduiront à l'occupation de points importants stratégiques sur le territoire de l'Etat norvégien. Le Gouvernement du Reich assume par cela, pendant cette guerre, la protection du royaume norvégien. Il est décidé, à partir de maintenant, de défendre et de garantir définitivement, la paix dans le nord contre toute agression anglo-française.

.....

Pour copie certifiée conforme

Dr. Horn, Avocat

H0874 - 0008

Document Ri. N° 216 b

512

Copie

de : Documents de la politique allemande - Volume 8 I

Page 32

Mémorandum du Gouvernement du Reich allemand au Gouvernement danois, le 9 avril 1940.

Identique avec Doc. 4

(Mémorandum au Gouvernement norvégien)

H0874 – 0009

D. 629

513

Copie

Pièce secrète du Commandement

Le Chef du Haut Commandement
de l'Armée
Div./WFA.L.N° 22126/40 G.K./IV

Berlin le 3 Avril 1940

A Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Monsieur von Ribbentrop ,

L'occupation militaire du Danemark et de la Norvège a été préparée depuis assez longtemps sur les ordres du Chef du Haut Commandement de l'Armée. Le Haut Commandement de l'Armée avait donc largement le temps de s'intéresser à toutes les questions à régler pour l'éxécution de cette opération. Mais le temps dont vous disposez pour la préparation politique de cette opération est par contre beaucoup plus court. Je crois donc agir dans votre sens, en vous transmettant ci-joint, non seulement les désirs de l'Armée qui devraient être satisfaits pour des raisons purement militaires par les gouvernements d'Oslo, de Copenhague et de Stockholm, mais en y ajoutant aussi une série de désirs,qui bien que ne touchant l'Armée qu'indirectement, est cependant de la plus haute importance pour l'accomplissement de votre tâche.

Je vous prie , en vue du rétablissement d'un plein accord dans l'action, d'établir au plus tôt la prise de contact personnelle entre le plénipotentiaire allemand désigné pour Oslo et Copenhague et les Commandements militaires. La direction totale de l'opération militaire se trouve entre les mains du Général d'infanterie v. Falkenhorst, commandant du groupe XXI. Sous ses ordres. le Commandement suprême du district V.XXXI, commandant : le Général d'aviation Kaupisch, dirige l'occupation du Danemark.

Suivant les instructions formelles du Führer, je vous prie également, de limiter au strict minimum le nombre des personnes qui doivent participer aux préparatifs. En dehors du Ministère des Affaires Etrangères et du Haut Commandement de l'Armée, la question ne concerne en principe pas les autres hautes autorités du Reich, ni d'autres services. Les hautes auto-

H0874 – 0010

rités du Reich ne seront informées par les soins du Haut Commandement de l'Armée que le jour même de l'occupation.

Heil Hitler

Votre très dévoué

signé : K

Pour copie conforme
signé : illisible
Dr. Horn
Avocat

Je soussigné MAX PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du document D.629.

le 21 Mars 1946

Le Chef de la Section X

Max PUNCH

H0874-0011

Document N° 217

515

C o p i e

de: Documents de la politique allemande Tome 8 I

5. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères von Ribbentrop devant des représentants berlinois de la presse étrangère dans la salle du conseil fédéral du Ministre des Affaires Etrangères, dans la matinée du 9 Avril 1940.

Page 34, 35,36

.....

Depuis quelques temps déjà, le Gouvernement allemand apprend que des officiers des Etats-major de l'Armée de terre et de la marine anglais et français se trouvent sur le territoire de la Norvège pour déterminer et préparer les lieux de débarquement et pour faire le plan de l'avance vers le sud.

.....

Dans la note franco-anglaise adressée le 8 avril au gouvernement norvégien est proclamée une nouvelle loi internationale selon laquelle un pays en guerre a le droit d'entreprendre une action qui se justifie par la situation créée par les agissements illégaux de l'ennemi. Nous nous sommes appropriés cette thèse.....

signé : illisible

Pour copie conforme

Dr. Martin Horn
avocat.

H0874-0012

C O P I E PS 004

La préparation politique de

l'action contre la N O R V E G E

(extraits)

.....

Page 4, Alinéa 2.

Ainsi qu'il ressort des notices documentaires ci-jointes, les rapports transmis par Quisling surtout par l'intermédiaire de son homme de confiance et représentant en Allemagne, Hagelin, et concernant la possibilité d'une intervention active des puissances occidentales en Norvège avec la tolérance du gouvernement norvégien, s'aggravèrent -les informations toujours mieux fondées par les hommes de confiance de Quisling étaient toujours dans une certaine mesure en contradiction avec la conception de la légation allemande à Oslo qui comptait sur l'intention de rester neutre du gouvernement norvégien Nygardsvolkd et qui était convaincue que ce gouvernement était prêt à défendre son intention. C'était là aussi la conception du ministère des Affaires Etrangères, telle qu'elle ressort d'une notice documentaire du 8/1 ci-jointe concernant un entretien du Amtsleiter Scheidt avec le Geheimrat Grundherr-

Page 5, Alinéa 1 (ligne 13)

..... Dans le rapport d'ensemble du Amtsleiter Scheidt du 20/1 au 20/2 ... on insiste sur le désir des Anglais, d'obtenir des points d'appui pour l'aviation en Norvège et la liberté d' action dans les eaux norvégiennes. Il est vrai que le gouvernement norvégien a refusé cela, mais il a cependant été décidé que le gouvernement norvégien ne protesterait que sur le papier contre les abus anglais, La cons-

H0874 – 0013

tation et la confirmation de ces renseignements a toujours passé par Quisling. A l'opposé de cette conception, la légation défendit meme après l'affaire Altmark le point de vue contraire et s'attacha au bon vouloir des Norvégiens, le ministre allemand citant la conclusion du traité économique germano-norvégien comme

suite -1-

H0874 - 0014

argument d'importance extraordinaire pour son point de vue et voyant déjà le gouvernement norvégien Nygardsvolkd dans une certaine mesure sous la dépendance de la Grande-Allemagne.

Page 8, dernier Alinéa

.... En confirmation de toutes ces informations fournies par Quisling et ses hommes de confiance et en contradiction avec la conception de la légation allemande à Oslo et du Ministère des Affaires Etrangères défendue jusqu'à la fin, les Alliés portèrent le 8 Avril le premier coup de grande envergure comme ouverture de l'occupation projetée de la Norvège. Dans la nuit du 7 au 8 Avril ils posèrent des barrages de mines le long de la cote norvégienne et le firent savoir publiquement au monde.....

pour copie conforme
signé : Illisible
Dr. Martin HORN
Avocat.

H0874 – 0015

Document Ri. N°218

Copie

518

Extraits de " Dokumente der deutschen Politik.
(Documents de la politique allemande)

Volume 8/ I Pages N° 142 à 148

Mémorandum du Gouvernement du Reich, du 9 Mai 1940, aux gouvernements belge et néerlandais.

Le Gouvernemnt du Reich a compris, depuis longtemps, quel était le but principal de la politique de guerre britannique et française. Il consiste à étendre la guerre à d'autres pays et à utiliser leurs peuples, en qualité de troupes auxiliaires et mercenaires de l'Angleterre et de la France.

Le Gouvernement du Reich est au courant, depuis longtemps déjà, du véritable but de l'Angleterre et de la France, c'est-à-dire de l'attaque contre l'Allemagne à l'Ouest, minutieusement préparée et actuellement imminente, en passant par les territoires belge et hollandais pour pouvoir pénétrer dans le bassin de la Ruhr.

L'Allemagne a reconnu et respecté l'intégrité territoriale de la Belgique et des Pays-Bas, à condition toutefois, que ces deux pays observeraient la plus stricte neutralité, en cas de guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre et la France.

La Belgique et les Pays-Bas n'ont pas rempli cette condition.

Bien qu'ils aient en apparence essayé de conserver cette neutralité, en réalité les deux pays ont favorisé unilatéralement les adversaires de l'Allemagne en les aidant dans leurs plans.

Se référant aux documents en sa possession, et en particulier aux rapports ci-joints du Ministère de l'Intérieur du Reich du 29 Mars 1940 et du Haut Commandement de la Wehrmacht du 4 Mai 1940, le Gouvernement du Reich déclare ce qui suit : .....

5

La région côtière hollandaise constitue également pour l'aviation britannique une porte ouverte à l'invasion et non défendue.

Le Gouvernement du Reich a apporté, par de nombreuses notes, au gouver-

H0874 - 0016

nement royal néerlandais, la preuve de la violation de la neutralité hollandaise par l'aviation anglaise. Depuis le début de laguerre, les avions anglais ont fait presque journellement, leur apparition au-dessus du territoire allemand en provenance des Pays-Bas. 127 survols de ce genre ont été constatés irréfutablement, dans tous leurs détails, et notifiés au Gouvernement royal néerlandais. En réalité leur nombre est bien plus élevé et atteint un chiffre plusieurs fois supérieur à celui qui a été notifié. Au sujet de tous ces autres survols, il n'y a, également, aucun doute possible qu'il s'est agi d'avions anglais. Le grand nombre de survols et le fait que le Gouvernement royal néerlandais n'a pris aucune mesure efficace, prouvent clairement que l'aviation anglaise a utilisé systématiquement l'espace territorial hollandais comme point de sortie de ses opérations contre l'Allemagne. Le Gouvernement royal néerlandais le savait et le tolérait.

Des documents, en possession du gouvernement du Reich, prouvent que les préparatifs de l'Angleterre et de la France sur les territoires belge et hollandais, en vue de leur attaque contre l'Allemagne, sont déjà très avancés.

C'est ainsi que, à la frontière belge vers la France, les obstacles qui pouvaient gêner l'entrée d'une armée anglo-française, ont été éloignés secrètement depuis longtemps déjà. Des aérodromes ont été repérés, en Belgique et en Hollande, par des officiers anglais et français et leur construction décidée. Du matériel de transport a été amassé à la frontière par la Belgique, et depuis quelque temps des échelons précurseurs d'Etats-Majors et d'éléments de troupes de l'armée franco-britannique sont arrivés dans plusieurs régions de Belgique et des Pays-Bas. Ces faits et d'autres informations, qui s'accumulent ces jours-ci, apportent la preuve irréfutable que l'attaque franco-anglaise contre l'Allemagne est imminente et que cette poussée aura lieu en direction de la Ruhr, à travers la Belgique et la Hollande

La prise de position belge et hollandaise, telle qu'elle apparait de ces faits irréfutables, est claire et sans équivoque. Les deux pays se sont placés secrètement, depuis le début de la guerre, et contrairement aux déclarations faites à l'extérieur par leurs gouvernements, aux côtés de

H0874 – 0017

l'Angleterre et de la France, c'est-à-dire aux côtés des puissances qui ont décidé d'attaquer l'Allemagne et qui lui ont déclaré la guerre. Bien que l'attention de Monsieur le Ministre belge des Affaires Etrangères ait été sérieusement attirée par les Allemands, et à plusieurs reprises, sur cette ligne de conduite, rien n'a été changé. Au contraire, Monsieur le Ministre de la défense belge a fait, il y a très peu de temps, des déclarations officielles à la chambre belge, qui contiennent, de façon non équivoque, l'aveu que toutes les mesures nécessaires à une action commune contre l'Allemagne ont été prises par les Etats-Majors belge, français et anglais.

Si malgré tout la Belgique et les Pays -Bas continuent à proclamer à l'extérieur qu'ils suivent une politique d'indépendance et de neutralité, ceci ne peut être considéré, à la lumière des faits constatés, que comme une tentative destinée à donner le change sur les véritables desseins de la politique belge et hollandaise.

Etant donné cette situation, le Gouvernement du Reich ne peut plus douter que la Belgique et la Hollande sont décidées, non pas seulement à tolérer l'attaque imminente franco-anglaise, mais à la favoriser en tous points; les dispositions prises par les Etats-Majors des deux pays avec l'Etat-Major franco-anglais répondent exclusivement à ce but.....

Le Gouvernement du Reich n'est pas décidé à attendre passivement l'attaque de l'Angleterre et de la France, dans cette lutte pour l'existence imposée au peuple allemand par l'Angleterre et la France, et à laisser porter la guerre en territoire allemand, à travers la Belgique et les Pays-bas. Elle a, par conséquent, donné enfin l'ordre aux troupes allemandes de protéger la neutralité de ces pays par tous les moyens militaires du Reich.

Copie certifiée conforme :

Signé : Dr. Martin Horn
Avocat.

H0874 – 0018

Document Ri. Nº 219

521

Copie

Extraits de " Documente der detschen Politik"
(Documents de la politique allemande)
Volume 8/I Pages Nº 150 à 151

Mémorandum au Gouvernement du Reich du 9 mai 1940 au Gouvernement luxembourgeois.

Le Gouvernement du Reich est informé de source certaine que l'Angleterre et la France, en poursuivant leur politique d'extension de la guerre, ont décidé d'attaquer prochainement l'Allemagne, à travers les territoires belge et hollandais. La Belgique et les Pays-Bas, qui en violation de leur neutralité se sont placés depuis longtemps déjà aux côtés des adversaires de l'Allemagne, veulent non seulement ne pas empêcher cette attaque, mais la favoriser. Les faits prouvant cette affirmation sont exposés dans un mémorandum dont copie ci-jointe. Ce mémorandum sera remis au Gouvernement royal belge et au Gouvernement royal néerlandais.

Afin de s'opposer à l'attaque imminente, les troupes allemandes viennent de recevoir l'ordre, de protéger la neutralité de ces deux pays, par tous les moyens dont dispose le Reich.

L'offensive décidée par la France et l'Angleterre, d'un commun accord avec la Belgique et les Pays-Bas, empruntera également le territoire luxembourgeois. Le Gouvernement du Reich se voit, par conséquent, contraint, d'étendre également aux territoires luxembourgeois, les opérations militaires engagées dans le but de s'opposer à cette attaque.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg n'ignore pas, que le Gouvernement du Reich était prêt à respecter la neutralité et l'intégrité territoriale du Luxembourg, à condition que les autres puissances voisines du Grand-Duché eussent adopté la même ligne de conduite. Les négociations entamées, par les puissances interessées, en vue d'arriver à un accord à ce sujet, et qui semblaient sur le point d'aboutir en été 1939, ont été, à l'époque, rompues par la France. Cette rupture des négociations par la France trouve actuellement une explication dans les décisions militaires prises par ce pays

H0874 – 0019

522

d'un commun accord avec les autres adversaires de l'Allemagne, et n'exige pas d'autres éclaircissements .

.....Le Gouvernement du Reich donne pour sa part l'assurance au Gouvernement du Grand -Duché de Luxembourg, que l'Allemagne n'a pas l'intention par ces mesu mesures, de toucher ni à présent, ni à l'avenir, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique du Grand-Duché.

Copie certifiée conforme :

Signé : Dr. Martin Horn
Avocat

H0874 – 0020

Document Ri N°220

523

Copie

Extraits de : Dokumente der deutschen Politik
(Documents de la politique allemande)

Volume 8/ I, Page N° 152

Déclaration de Von Ribbentrop, Ministre des Affaires Etrangères du Reich, le matin du 10 Mai 1940, en présence de représentants de la presse allemande et étrangère, dans la salle du Conseil fédéral du Ministère des Affaires Etrangères à Berlin.

Messieurs,

L'Angleterre et la France ont enfin laissé tomber le masque. Après l'échec de l'invasion en Scandinavie, l'alerte fut donnée en Méditerranée. Cette grande manoeuvre de diversion devait masquer le véritable but de l'Angleterre : la poussée vers le territoire allemand de la Ruhr, à travers la Belgique et la Hollande. Cette attaque était, d'après les renseignements en possession du Gouvernement du Reich, préparée de longue date et secrètement avec l'assentiment de la Belgique et de la Hollande . Les nouvelles de ces jours derniers, au sujet d'embarquements de troupes anglgises en direction de ports hollandais et belges, sont suffisamment significatifs.

De plus, le Gouvernement du Reich a appris hier, que l'Angleterre avait informé le Gouvernement belge et néerlandais de l'imminence de débarquements de troupes anglaises sur les territoires belge et hollandais, Cette information coïncide avec les preuves irréfutables, se trouvant entre les mains du Gouvernement du Reich, concernant la marche en avant de l'armée anglaise et de l'armée française, et l'attaque imminente du territoire de la Ruhr à travers la Belgique et la Hollande.

Le Führer ne consent pas à exposer le territoire de la Ruhr, cet important centre économique allemand, à une nouvelle agression franco-anglaise. Il a décidé, par conséquent, de protéger la neutralité de la Belgique et de la Hollande contre les agresseurs franco-anglais.

Copie certifiée conforme

signé : Dr. Martin Horn
Avocat

H0874 - 0021

Dossier Ribbentrop No 221 Ri-Exhibit 221

Copie 524

du livre blanc No 6 (Ministère des Affaires étrangères)

1939 - 41

Les documents secrets de l'Etat-Major général francais.

No 1.

Le général Lelong attaché militaire près de l'ambassade francaise à Londres au Chef du Grand Etat-Major francais de la Défense nationale.

Extrait.

(Traduction du fac-similé page 159)

Londres le 5 Mai 1939.

.....

11. Questions se rapportant à la conduite de la guerre terrestre, aérienne et coloniale.

Intervention en Belgique.

La délégation britannique a reconnu aussitôt combien les conditions de notre intervention éventuelle en Belgique sont incertaines. Il a été prévu, sous la réserve qu'une bataille de rencontre dans la plaine Belge, soit évitée, que nous devons envisager l'organisation de notre défense au moins le long de l'Escaut Belge et si tout va bien le long du Canal Albert.

Sur le désir de la délégation britannique ont été prises en considération.

1.) La possibilité d'une intervention sur une position Anvers-Bruxelles-Namur, au cas où il serait possible d'organiser à temps une telle position.

H0874-0022

2.) La signification de la possession du territoire national Belge et Néerlandais comme base de départ pour une offensive contre l'Allemagne. Sans tenir compte de la profondeur jusqu'à laquelle notre intervention pourrait avancer, il a été reconnu que les forces de combat aériennes franco-britanniques devront être, en cas de besoin, engagées en premier lieu pour l'attaque des colonnes allemandes qui avancent en Belgique et en Hollande, que ces forces aériennes de combat aient leurs points d'appui en territoire français ou britannique.

525

.....

Pour copie conforme :

Dr. Martin Horn

Avocat.

H0874 - 0023

Copie 526

du livre blanc No 6 (Ministére des affaires étrangères 39/41

Les documents secrets de l'Etat-Major général francais

No. 3

Le commandant en chef des armées francaises Gamelin au Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Défense nationale et Ministre de la guerre Daladier (Traduction du fac-similé page 170).

Strictement Secret Paris, le ler Septembre 1939

J'estime qu'il est de mon devoir de vous exposer par écrit le point de vue que j'ai déjà pu présenter verbalement, concernant la neutralité de la Belgique et du Luxembourg (et éventuellement de la Hollande).

Je comprends certainement le point de vue adopté par le gouvernement francais et fixé au cours des derniers entretiens avec les gouvernements de ces trois pays.

La garantie de leur neutralité, garantie que nous ne pénétrerons dans leur pays que sur leur demande de secours. Du point de vue moral, la France ne pouvait prendre aucune autre attitude. Elle ne pouvait que respecter les engagements contractés. Il est aussi nécessaire de se rendre compte que l'attitude actuelle de la Belgique fait entiérement le jeu de l'Allemagne. Pendant que la France en cas d'une offensive contre l'Allemagne se heurte entre le Rhin et la Moselle à un puissant système de fortifications sur un front d'environ 125 Km, nous aurions un front d'une longueur double entre la Moselle et la Meuse, surtout si nous pouvions traverser le territoire

H0874-0024

hollandais de Maastricht) Nous rencontrerions là un terrain beaucoup plus favorable à une direction d'attaque, et des installations moins puissamment fortifiées, dont une partie est maintenant seulement en construction et nous nous heurterions à des objectifs de bien plus grande valeur. La Belgique pourrait offrir à notre aviation des points d'appuis favorables contre les provinces du Bas-Rhin, les centres industriels et éventuellement contre les grandes villes. De cette manière seulement nous pourrions apporter à la Pologne une aide puissante, efficace et relativement rapide, car, rien que par l'élargissement de notre front d'attaque nous pourrions retenir de nombreuses forces de combat.

En outre : La neutralité de l'Espagne et particuliérement de l'Italie nous fournirait des moyens suffisants pour une action puissante, sans que nous soyons obligés d'attendre l'aide anglaise. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que du point de vue purement défensif nous avons aussi intérêt en cas d'une action future de l'Allemagne contre nous par la Belgique et la Hollande, à venir en aide aux forces de combat Belges dans la défense d'obstacles aussi importants que le Canal Albert, la forteresse de Liège, la Meuse et même le terrain facile à défendre situé devant la ligne de la Meuse et qui s'étend de Liége a la Moselle dans la Zone difficilement prenable de Malmédy, et si possible des cours sinueux de la Cour et de la Sauer. Cette position nous conserverait tout l'avantage de la base aérienne Belge et

H0874 – 0025

éloignerait la guerre des frontières francaises, particulièrement de nos riches provinces du Nord. Cependant si les Belges ne nous appellaient qu'au moment où ils sont attaqués par les allemands, il n'est pas douteux qu'ils n'auraient ni par leur nombre, ni par leur force les moyens de défendre éfficacement leur front contre une invasion et nous aurions à courir le risque d'une rencontre, avec la difficulté de soutenir les armées en retraite, ce qui représente une lourde tâche à cause des possibilités des forces motorisées et de l'aviation moderne.

H0874-0026

. un homme comme le Roi Albert, qui a fait ses preuves, ou aurait pu parler ce rud- langage. Y-a-t-il en Belgique des hommes qui peuvent le comprendre, sinon tout de suite, du moins au moment décisif ? Je n'en sais rien Mais il serait déplorable s'il n'y avait pas d'hommes qui aient conscience du sort de leur pays et qui savent qu au cas d'une victoire allemande la Belgique , au moins tomberait sous l'esclavage allemand.

Il me semble nécessaire que le gouvernement français apprenne le point de vue du commandement suprême à ce sujet.

Gamelin.

Note annexe:

Dans une notice postérieure du 16 Novembre le Général Gamelin revient encore sur ces mêmes idées avec les mots suivants. Pour la France, il est d'intérêt tout particulier de pénétrer en Belgique. Nous portons de cette manière la guerre en dehors de nos frontières et protégeons du mieux nos territoires industriels du Nord. Mais ce fait est encore bien plus important pour la Grande-Bretagne, il serait alors impossible à l'ennemi d'employer les bases aériennes et sous-marines qu'il trouvera en Belgique, et de plus l'Angleterre peut, lors de l'occupation de la Belgique par nos forces de combat avancer ses lignes de D.C.A. pour la défense de son espace.

Pour copie d conforme

Dr HORN

Avocat.

H0874 – 0027

Dossier Ribbentrop 223

529

Copie

du livre blanc No 6 (Ministère des affaires étrangères 1939/41)

Les documents secrets de l'Etat-Major général francais

No 12

Bargeton, ambassadeur de France à Bruxelles, au Ministère des Affaires étrangères francaises.

Télégramme

(Traduction du fac-similé page 194)

No 786 Bruxelles, le 9 Novembre 1939

Strictement secret 12h. 45

Monsieur Spaak m'a dit, qu'une question l'occupait beaucoup, dont la solution lui paraissait être une affaire délicate et qu'il voulait recommander immédiatement à l'attention de votre Excellence; il s'agit du commandement des troupes qui le cas échéant travailleraient en liaison avec l'armée belge qui de son côté est commandée par le roi. Il est en fait à prévoir que les divisions Belges, qui maintenant sont toutes en marche, n'auraient d'autre appui et d'autres réserves générales que les troupes francaise et anglaise.

Bargeton

Pour copie conforme

Dr M. Horn

Avocat.

H0874 - 0028

Dossier Ribbentrop No 224

530

Copie

du livre blanc No 6 (Ministère des Affaires etrangères 1939/41)

Documents secrets de l'Etat Major Général francais

No 13

Le Colonel Laurent, attaché militaire auprès de l'Ambassade de France à Bruxelles au Ministère de la Guerre francais

Télégramme

(Traduction du fac-similé page 195)

Secret

Bruxelles, le 11 Novembre 1939
17 h 21

Réponse au télégramme 169 de l'Armée

1. Néant- Je vous confirme que malgré mon insistance il n'a été fourni aucun travail sur la ligne Wavre-Gembloux-Rhisnes. Seule une reconnaissance a été faite d'après laquelle on a désigné la ligne de chemin de fer comme particulièrement apte à faire obstacle aux tanks.

2. La petite vallée de la Thyle est un bon obstacle; la ligne qui passe par Fleurus et qui est plus courte serait donc préférable à celle qui passe par Gembloux mais il y a lieu ici de regretter l'abandon forcé du plateau de La Baraque et avant tout le fait de laisser à découvert le front passant au Nord de Namur- position importante où se tiennent les Chasseurs ardennais.

Résultat: Rapport stratégiquement défavorable si l'on considère les dispositions de la Belgique.

Le colonel Nichoux, pour le moment à l'Etat-Major de l'Armée a entrepris une inspection.

Télégramme No 148 - 149 - 150- Ch.

Pour copie conforme Dr Martin Horn
Avocat.

H0874 – 0029

Dossier Ribbentrop N°225

531

COPIE

Extrait du Livre Blanc N°6 (Ministère des Affaires Etrangeres 1939/41)

Les Documents secrets du l'Etat Major Général Français

Nr.14

Le Général Gamelin, Commandant en chef des armées françaises au Général Lelong attaché militaire à l'ambassade française de Londres.

Télégramme (Traduction du fac simile)

Strictement secret — Quartier Général le 13 Nov 39

N°88 Cab.D.N. — 15 heures

Réponse à votre télégramme 812

Informez la délégation britannique que le commandement français maintient complètement le principe de l'Entreprise projetée , y compris l'occupation des îles de l'Escaut. Cette occupation constitue une couverture indispensable du flanc gauche des forces Alliées tout autant que si elle avancait jusqu'à la Dyle ou seulement jusqu'à l'Escaut. Elle est en outre l'unique possibilité de liaison avec l'aile sud de la Défense Hollandaise dans la region de Berg op Zoom-Rosendaal si elle ne peut être avancée plus loin vers l'Est. Au surplus il est absolument nécessaire, dans le cas d'une occupation des positions de l'Escaut, de tenir les îles pour que les forces alliées ne soient pas attaquées sur les flancs par des éléments ennemis restés sur ces îles et pour que la forteresse d'Anvers ne puisse être bombardée, probablement par des navires ancrés dans le bras est de l'Escaut. La couverture des embouchures de la Meuse et de la Waal doit être assurée par les forces

H0874 - 0030

hollandaises qui defendent la forteresse "Hollande"

Si finalement l'occupation des iles ne suffit pas a rendre [illegible] l'utilisation complete de la voie navigable de l'Escaut vers Anvers , elle permettra toujours possible un trafic restreint ou tout au moins le ravitaillement de la forteresse d'Anvers et soulage - ra ainsi les chemins de fer.

De plus l'occupation ne devrait ptre entreprise qu'avec le consentement des Hollandais.

Pour copie conforme
Dr. Martin H o r n
Avocat.

H0874 - 0031

Ri-Exhibit N°226

COPIE

532

Extrait du Livre Blanc N°6

Ministere des Affaires Etrangeres 1939/41

Les Documents secrets de l'Etat Major General Francais

Communique

(Traduction du fac simile... Page 198

Le colonel Laurent attache Militaire a l'Ambassade de France a Bruxelles au Ministere de la guerre Francais

N°15

Secret

Bruxelles, le 20 Novembre 1939

N° 854/S

J'ai l'honneur de confirmer mon telegramme de ce jour. Dimanche soir a enfin ete prise la decision de construire la position Wavre-Namur et de combler le trou existant dans le secteur Anvers-Namur. Comme je l'ai deja annonce on prend la voie ferree Bruxelles-Namur comme base. Dans la partie Nord un ouvrage de liaison doit cependant etre construit devant la voie de chemin de fer. De nombreux obstacles antichars "Cointet" sont etablis.

Je ne manquerai pas d'observer le travail de pres.

E. Laurent.

Pour copie conforme

Dr. Martin H o r n

Avocat.

Ri-Exhibit N°226.

H0874-0032

Dokument Ribbentrop N°227

COPIE

533

Extrait du Livre Blanc N°6

Ministère des Affaires Etrangères 1939/41

Les Documents secrets de l'Etat Major Général Français

N°16

Le colonel Laurent attaché militaire à l'Ambassade de France à Bruxelles au Ministère de la Guerre Français

Communique

(Traduction du fac similé page 109)

Bruxelles , le 16 decembre 1939

Secret

N° 1065/S

Objet: Les travaux de la position Wavre-Namur

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux de la position Wavre-Namur se poursuivent.

Le 16 decembre a été acheve l'obstacle entre Gembloux et Namur et ceci par la modification de la coupe c'est a dire par des obstacles antichars "Cointet".

Les travaux commencent au Nord de Gembloux, en ce moment même l'obstacle atteint cependant à peine le côté sud d' Ernage.

On travaille de même au front nord-est de la position fortifiée de Namur et des casemates betonnées sont en construction dans la région de Suarlee.

Ces renseignements sont le résultat d'une enquête d'aujourd'hui. Ils confirment les déclarations que j'ai reçues du Ministre et du Chef d'Etat Major General. Tous deux m'ont affirmé que la ligne de defense serait terminee au debut de janvier.

E. Laurent

Pour copie conforme

Dr. Martin Hoffmann.

Avocat

Ri-Exhibit N°227

H0874-0033

Document Ri-No.228

534

C O P I E

Extrait du Livre Blanc No.6 (Ministère des Affaires Etrangères 1939/1941)

Le document secret de l'Etat major général francais

No.35

concernant la séance du Comité de guerre francais du 9 avril 1940. (Traduction de la page en facsimile No.265)

T r è s s e c r e t

a) Compte-rendu sur la séance

Le Comité de guerre s'est réuni le 9 avril à l'Elysée sous la présidence du Président de la République Albert Lebrun.

Etaient présents:

Paul Reynaud, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères

Edouard Daladier, Ministre de la Défense Nationale et de la guerre

Champinchi, Ministre de la marine

Laurent-Eynac, Ministre de l'Air

Mandel, Ministre des colonies

Général Gamelin

Général Vuillemin

Général Georges

Le Président du Conseil donna les dernières informations sur la situation. Il est d'avis qu'il faudrait s'occuper immédiatement de la région de Narvik étant donné que le minerai de fer revet une signification capitale pour l'issue de la guerre. Il réclame l'accélération de l'envoi de la division Audet à Brest et l'embarquement immédiat des armes .

H0874-0034

Il fait remarquer au Comité qu'à partir de maintenant, une lutte de vitesse est engagée entre l'Allemagne et les Alliés.

l'Amiral Darlan a demandé:

1) d'entrer en Belgique

2) de poser des mines flottantes dans les rivières.

3) de mener des attaques locales sur le front N.E.

Le Président du Conseil requiert le Général Gamelin de donner son opinion sur cette motion.

Le Général Gamelin se déclare en faveur de l'entrée en Belgique.

Le Président du Conseil fait remarquer au Général Gamelin que l'ennemi, grace à son aviation et à ses effectifs, possède sur nous une double supériorité. Le Général Gamelin maintient sa réponse et le Général Georges est du meme avis.

Le Ministre de la Défense Nationale et de la guerre fait connaitre son avis et se prononce ainsi pleinement pour les opérations.

Il en résulte les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité.

1) Le gouvernement s'efforcera d'obtenir l'assentiment du gouvernement belge pour les opérations en Belgique.

2) Si l'accord est obtenu, les opérations auront lieu.

3) Si les opérations sont éxécutées, il sera fait usage de mines fluviales.

4) Le gouvernement fera connaitre au gouvernement Norvégien qu'il peut compter sur l'appui de la France.

5) Le Président du Conseil, le Ministre de la Défense Nationale et de la guerre et l'amiral Darlan se rendront cet après-midi à Londres.

suite Ri-No.228

H0874-0035

b) Lettre(avec annexe)du Général Gamelin à M.Daladier, Ministre de la Défense Nationale et de la guerre

T r e s s e c r e t

100 372 Cabinet Défense Nationale Le 9 Avril 1940

Il n'a pu etre établi de procès-verbal de la Séance de cet après-midi, séance du comité de guerre, étant donné qu'aucun représentant du Sécrétariat du Conseil Supérieur de la Défense Nationale n'y était présent.

Vu l'importance des résolutions prises, il me semble toutefois, nécessaire d'en donner un compte-rendu. Je vous adresse en annexe le projet d'un procès-verbal dans lequel ces résolutions sont brièvement exposées; si vous l'estimez opportun ce projet pourrait etre adressé au Président du Conseil.

Je tiens, en outre, à ajouter - ce que je n'ai plus eu le temps de faire ce matin - qu'il me semble indiqué de ne pas soulever dès le début la question de notre entrée en territoires hollandais et luxembourgeois, car:

1) afin de maintenir le secret, nous n'avons aucun intéret à aborder à l'avance ces deux questions.

2) L'entrée en Belgique est la meilleure préparation à notre entrée en Hollande dont elle représente le premier pas.

Enfin, le territoire luxembourgeois, sauf la couverture qu'il représente pour la région industrielle de Longwy, n'a pour la conduite générale de la guerre qu'une importance secondaire; tandis qu'au début il couvre notre pénétration en Belgique.

Bien entendu, nous devons nous tenir pret dès à présent, à nous occuper de ces deux autres problèmes et sans délai. Gamelin

suite a Ri-No.228

H0874 - 0036

Projet

537

Procès-verbal de la séance du Comité de guerre du 9 avril 1940

Très confidentiel

I. Le Chef des forces navales détient, pour l'ensemble des forces françaises, la direction des opérations, jusqu'à ce que les forces terrestres aient été débarquées et que le commandement sur terre, ainsi que nous en sommes convenus avec les anglais, passe aux Commandants en Chef des forces terrestres

Le plus important pour la conduite générale de la guerre est de s'emparer, dès que possible, du port de Narvik et de mettre la main sur les mines de Gallivare. Le Commandant de la Flotte s'efforcera d'accélérer dans ce sens les opérations, en se mettant en rapport avec l'Amirauté britannique.

II. Pour reprendre l'initiative des opérations, la France doit s'efforcer d'obtenir de la Belgique qu'elle se rende compte de l'immense intérêt qu'elle a à ce que l'entrée de nos troupes se produise avant l'attaque allemande.

.....

Copie certifiée conforme
Dr Martin HORN
Avocat

suite b Ri-No.228

H0874-0037

Document Ri. N°229/1

538

C o p i e

du L i v r e B l a n c N°5

Nouveaux documents sur la politique d'extension des hostilités par les puissances occidentales

Entretiens des Etats-Majors généraux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

Vue d'ensemble

Remarque (page 5)

Contenu de la note de l'ancien ministère des Affaires Etrangères belge du 6 Mars 1936 :

A son Excellence M. von Zeeland, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires Etrangères et Ministre du Commerce Extérieur.

Monsieur le Ministre ,

Par l'échange de lettres des 10 et 15 septembre 1920 entre le Président du Conseil des Ministres français, Ministre des Affaires Etrangères, et le Président du Conseil des Ministresbelge, le Gouvernement français et le Gouvernement de Sa Majesté, le Roi des Belges ont donné leur assentiment à l'accord militaire signé le 7 septembre 1920. D'après le texte de ces lettres échangées en 1920 entre les deux gouvernements et enregistrées à Genève, l'accord de 1920 poursuivait le but de renforcer les garanties de paix et de sécurité résultant du pacte de la S.D.N. L'accord fixait les directives techniques pour une coopération militaire entre la France et la Belgique au cas d'une attaque non provoquée de l'Allemagne.

En 1925 un traité à été conclu à Locarno qui réalise les garanties prévues en 1920 d'une façon plus complète et plus précise. Cet accord a été conclu par le Président....

H0874-0038

de la république et a reçu l'assentiment des Chambres. Cet accord représente un des éléments essentiels du Statut international de la Belgique et les obligations qui y sont consignées, sont avec les obligations nées du pacte de la S.D.N., les seules qui lient la France et la Belgique en ce qui concerne les garanties et l'assistance.

Il va de soi que les deux Gouvernements sont plus que jamais décidés à rester fidèles à ces obligations.

Au point de vue militaire l'accord de 1920 contient à côté d'accords d'ordre général sur une prise de contact des Etats-Majors généraux, des dispositions particulières pour l'occupation commune de la rive gauche du Rhin.

Les deux gouvernements qui se rendent compte de tout ce qui est caduc dans cet accord ont reconnu l'interêt de ne maintenir l'un des éléments aujourd'hui valable de cette entente, à savoir l'accord existant entre eux et qu'ils désirent confirmer aujourd'hui, relatif au maintien de la prise de contact des Etats-Majors généraux, tant pour l'exécution des stipulations du traité de Locarno et de la Rhénanie, que pour l'étude des conditions techniques d'une application éventuelle des obligations énoncées.

Il reste entendu, qu'une telle prise de contact ne peut entrainer aucune obligation dans le domaine politique ou dans celui de l'organisation de la Défense nationale, pour l'un ou l'autre des contractuels.

J'ai l'honneur, Votre Excellence, de confirmer l'assentiment du Gouvernement français au texte précité.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre, pour renouveler à votre Excellence l'assurance de ma considération distinguée.

signé : Laroche

H0874 - 0039

Document Ri. N°230

540

Copie

du Livre Blanc N°5

Nouveaux documents sur la politique d'extension des hostilités par les puissances occidentales.

Entretiens de l'Etat-Major général d'Angleterre et de France avec la Belgique et les Pays-Bas.

(pages 5-7)

Vue d'ensemble

.....En 1939, alors que la politique de guerre anglaise contre l'Allemagne était en pleine activité, eurent lieu au Comité des Affaires Etrangères du Sénat belge des pourparlers au cours desquels la prise de contact d'ordre militaire de la Belgique avec la France et l'Angleterre fut particulièrement discutée. Au début de 1940 on ne chercha déjà plus à démentir le fait de ces entretiens secrets de l'Etat-Major général. Aussi le Ministre de la Guerre belge déclara le 7 février que " les services belges responsables n'avaient négligé aucun facteur qui permette aux puissances garantes de l'indépendance belge de remplir les obligations qu'elles ont solennellement contractées".

Les puissances garantes étaient l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Mais comme l'Allemagne n'avait jamais été informée des décisions de l'Etat-Major général belge, il s'agit en ce qui concerne les puissances garantes mentionnées par le Ministère de la Guerre belge exclusivement de l'Angleterre et de laFrance. Le lendemain, 8 février 1940, apporta une nouvelle confirmation de la politique belge, Lorsqu'il exprima au parlement belge/ que des installations fortifiées devraient également être aménagées sur la frontière sud de la Belgique, le député Grammens fut immédiatement interrompu par le Ministre de la guerre et le Président du Parlement, sous prétexte "qu'il ne devait rien dire qui compromit la défense nationale ou qui pourrait être interprêté de façon malveillante" Celaveut dire que l'Etat-Major général Belge pour ne pas découvrir sa politique militaire partiale dirigée... .

H0874 - 0040

contre l'Allemagne, ne voulait pas rendre public le fait que la Belgique avait aménagé des fortifications uniquement contre l'Allemagne.

.....

Il est donc hors de doute que des accords d'Etat-Major entre la Belgique d'une part, et la France et l'Angleterre, d'autre part - de même qu'avec la Hollande- ont déjà été passés depuis des années. Grâce à l'avance rapide des troupes allemandes, une grande quantité de matériel nouveau est tombée en mains allemandes. Ce matériel qui consiste en ordres, notes de service, cartes, etc... prouve clairement que non seulement des accords d'Etat-Major avaient été conclus entre les plus hauts services des Commandements français et anglais d'une part, belge et Hollandais d'autre part, mais encore qu'en raison de ces accords, des ordres avaient été mis au point pour toutes les unités de troupes et leur avaient été remis pour orientation.

En outre, il ressort incontestablement de ce matériel documentaire que l'ensemble du déploiement de l'armée franco-belge était basé sur cette collaboration très étroite avec l'Etat-Major général belge.

Copie certifiée conforme

Dr. Martin Horn

Avocat

H0874 - 0041

Document Ri. N° 230a.

C o p i e

541

Extrait du Livre Blanc No 8

des "Documents sur l'unique culpabilite de l'Angleterre pour les bombardements de guerre contre la Population civile"

Resume de la Reunion du Conseil Supreme a Londres le 17.11.39

A la reunion, etaient presents:

pour la France:

MM. Daladier,
Corbin
General Gamelin
Amiral Darlan
General Vuillemin
General Koeltz
Amiral Darlan
General Lelong,
de Charbonniere;

pour l'Angleterre:

MM. Chamberlain
Lord Halifax
Lord Chatfield,
Sir Kingsley Wood
Sir Horace Wilson,
Sir Alexander Cadogan
Sir Edward Bridges,
Air Marshal Sir Cyril Newall,
General Ismay,
F. Roberts.

M. Chamberlain espere qu'il pourra aller bientot en France, Entre temps, une question de grande importance s'est posee et a pris un caractere particulierement urgent a la lumiere des recents evenements. Des differences d'opinion se sont elevees a ce sujet de la part des Etats-Majors français et anglais, et il semble necessaire de proceder a une reunion speciale du Conseil Supreme pour resoudre ces difficultes. Le Premier Ministre essaiera de donner une image du probleme selon son point de vue.

Le probleme en question est d'assurer l'usage le plus efficace d'une partie de l'aviation britannique en certaines circonstances .... Il y a des differences d'opinion sur le point suivant: Quelle part joueront les bombardiers britanniques a grand rayon d'action? Il ne semble pas opportun de les utiliser .....

les utiliser aux memes taches que l'aviation a petit rayon d'action. Les deux Hauts Commandements s'entendent sur le fait que ces deux types d'avions furent construits dans des buts differents et que chaque type montre des marques distinctives.

L'Etat-Major Britannique des Forces aeriennes a dresse un plan pour la destruction du bassin de la Ruhr pour utiliser les bombardiers a grand rayon d'action... Comment le Gouvernement Britannique est-il venu a penser au bombardement du bassin de la Ruhr?

Surtout parce que des objectifs d'importance considerable sont concentres sur un territoire limite. On peut estimer que le bassin de la Ruhr contient 60 o/o de l'industrie allemande. Il possede les "industries clefs" fournissant les matieres premieres pour toute l'industrie allemande. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'une complete destruction de cette region industrielle paralyserait pratiquement toute l'industrie de guerre allemande, et, on peut le dire, toute la vie allemande.

En outre, il y a, dans le bassin de la Ruhr, un reseau tres serre de voies ferrees. Cinq des 10 principales lignes passent a travers cette region. Elle comprend des centres de triage et des jonctions de voies d'importance vitale surtout pour l'Allemagne. C'est vrai, par exemple, pour Hamm. Le Premier Ministre fait ressortir le fait que tous ces points de tres grande importance sont concentres sur un territoire de petites dimensions.

Est-il possible de detruire le territoire de la Ruhr?

L'Aviation britannique a execute une reconnaissance complete du territoire, ces dernieres semaines. Elle a pris

d'innombrables.....

H0874-0042

d'innombrables photos, pour la plupart a basse altitude. Elle possede maintenant une carte complete de la region dans ses plus petits details. La plus petite usine, la plus petite Centrale electrique, le plus petit haut-fourneau, le plus petit canal, sont indiques a leur place. Mais ce n'est pas tout. Les services techniques ont etabli un modele en relief, en platre, de la region entiere, comme elle apparait vue d'avion. Ce modele a ete etabli et peint de telle façon qu'il donne exactement la meme impression que la region que les pilotes survolent.

Un corps de pilotes exceptionnellement courageux a ete entraine specialement pour le bombardement de cette region. Chacun sait deja quel objectif il devra atteindre et comment il pourra le reconnaitre.

D'apres le plan, les bombardiers lourds survoleront a tres basse altitude la Belgique puis le Bassin de la Ruhr en pleine vitesse en rasant les cheminees. Ils seront divise en deux petits groupes, et chaque avion de chaque groupe foncera et essaiera d'atteindre le but qui lui sera assigne. Le vol a basse altitude a pour but d'eviter le tir des batteries anti-aeriennes lourdes et moyennes, et les chasseu qui ne peuvent manoeuvrer avec efficacite a si basse altitud Les seules armes de defense convenables seront les mitrailleuses et les canons legers contre-avions.

Le plan n'est pas fait pour une attaque effectuer d'un seul coup et en un seul jour. Au contraire, il faudra la continuer, semaine apres semaine, pendant une longue periode, peut-etre pendant 2 ou 3 mois. Pendant ce temps, des vols continus de penetration seront entrepris en envoyant des vagues consecutives d'avions.

H0874 - 0043

Chaque jour, tous les efforts etaient faits pour achever les destructions operees auparavant. Les vols de penetration avaient lieu aussi bien la nuit que le jour, La population n'avait jamais de repit. Dans la succession ininterrompue des alertes, ils n'avaient aucune chance de dormir ou de travailler. Il leur etait impossible de reparer les degats.

En d'autres termes, le sujet en question n'est pas une improvisation, mais un plan etabli avec le plus grand soin et dont les details etaient tous specialement etudies. Suivant l'opinion des experts militaires britanniques, l'entreprise proposee produisait de bien plus grands dommages qu'aucun autre plan. Le Haut-Commandement britannique, naturellement, examina d'autres possibilites, telles que le bombardement systematique des depots d'essence, aerodromes, etc.... Cependant, on en vint a la conclusion que le bombardement du bassin de la Ruhr serait l'entreprise qui aurait de beaucoup le plus d'effets.

.....Chamberlain insiste pour qu'on prenne une decision sans la moindre perte de temps. On ne doit pas perdre une minute en discussions.

Le premier ministre fait remarquer qu'il a presente le plan dans tous ses details et que les auditeurs devaient avoir l'impression qu'il en etait personnellement enthousiasme. Il est reellement convaincu que c'est un plan tres adroitement prepare et dont le succes lui parait possible. Mais, en meme temps, il frissonne a la pensee d'avoir a donner l'ordre d'execution et espere qu'il ne sera jamais necessaire de le faire.

Aussi bien entraines et adroits que soient les aviateurs anglais, aussi bons et rapides que soient les appareils, on ne pouvait pas fermer les yeux sur le fait que les pertes seraient tres lourdes. Naturellement, elles ne pouvaient pas etre evalu a l'avance, mais suivant l'avis des experts, elles s'elevaient environ du cinquieme a la moitie des appareils et [illegible] pages engages....

H0874-0044

H0874 – 0045

engages. Pour le Premier Ministre, cette question doit etre pris en consideration le plus serieusement, car les equipages sacrifi seraient les meilleurs de l'aviation britannique, la vraie "flew de la Royal Air Force, et qu'elle serait tres difficile a remplacer.

S'il etait avere, apres les premiers jours, que l'operatio ne devait pas reussir, que les objectifs fixes ne pouvaient pas etre atteints et que les pertes etaient plus lourdes que prevue; il ne serait certainement pas possible de poursuivre les operations. Pourtant, une des raisons pour lesquelles, Chamberlain n'aurait ordonne l'operation qu'a contre-coeur est que cette operation aurait constitue le commencement de l'attaque sur les villes ouvertes. Naturellement, il n'est ici question que d detruire des objectifs militaires; mais ils sont situes de telle sorte qu'il est impossible de les frapper sans atteindre les civils. Ainsi, une chose en entrainerait une autre jusqu'a ce qu'il soit a peu pres impossible de faire la guerre sans restriction. Si toutes les autres considerations, telles que les considerations morales, sont laissees de cote, il est certain que la France et la Grande-Bretagne ne sont pas protegees contre les attaques aeriennes aussi bien qu'elles pourraient souhaiter l'etre, les usines et les centres industriels des Allies sont vulnerables et il n'y a aucun doute sur le fait que les Allemand prendraient immediatement des mesures de represailles. Le Premi Ministre aimerait les eviter. Le resultat des bombardements sur la production des avions et des munitions, executes par l'Allemagne en represailles, serait certainement considerable. Si les Allemands eux-memes commençaient a attaquer certains centres industriels anglais par air, il ne faudrait pas hesiter un inst a leur repondre de la meme façon; cependant, il est tout differ de decider une telle chose soi-meme.

Evidemment, il serait impossible d'eviter la perte de vie humaines dans la population civile, aussi bas que puissent voler les avions, aussi adroitement qu'ils puissent jeter leurs bombes

Ceci.....

Ceci serait exploite a fond par la propagande allemande, bien qu les Allemands aient accompli eux-memes des choses bien plus grav

Neanmoins le Premier Ministre reste trouble a la pensee des effets que pourrait avoir sur les pays neutres, et en particulier sur les Etats-Unis, la propagande allemande qui parlerait des allies comme ayant ete les premiers a bombarder la population civile. C'est pourquoi Chamberlain n'est certainement pas pret a s'embarquer dans une entreprise qui, outre ses effets sur le terrain purement militaire, aurait aussi d'importantes consequences au point de vue politique .....

..... Dans ces conditionsm il souhaite poser aux representants français la question suivante: etes-vous prets a nous dire que vous nous laisserez donner l'ordre de bombarder le bassin de la Ruhr, quand nous jugerons la situation assez grave pour justifi une telle decision?.....

.... Daladier est d'accord sur l'extraordinaire importance du territoire industriel de la Ruhr. Si l'Allemagne pouvait en etr privee, cela lui porterait un coup serieux. Elle devrait probablement renoncer a continuer la guerre et chercherait a obtenir des conditions. Peut-etre, cela conduirait-il aussi a un mouvement populaire menaçant le gouvernement d'Hitler. Au point de vue militaire, economique et politique, la destruction du bassi de la Ruhr constituerait un evenement d'importance capitale dar la conduite de la guerre.

Pourtant le Premier Ministre a des inquietudes serieuses.

Bien qu'il realise toute l'importance de cette operation, il ne souhaite pas en prendre en consideration l'aspect moral. Il est sans doute impossible de bombarder des usines sans frap les ouvriers ou meme les ouvrieres, en d'autres mots, les civil vieillards, femmes et enfants, Daladier connait parfaitement l'emploi que la propagande allemande ne manquerait pas de faire d'un tel evenement....

.... Il ne jugera que du seul pointde vue militaire.

H0874 – 0046

H0874-0047

Quel triomphe pour lAllemagne, et quel gain d'autorité pour le Gouvernement d'Hitler en Allemagne elle-même, si le Haut Commandement Anglais était obligé, par de telles pertes, de renoncer à leurs attaques, les Allemands, de leur côté, ne considéraient pas cela comme une raison d' abandonner leurs représailles contre la France et la Grande-Bretagne. Cette contre-attaque aurait pour résultat de paralyser les deux pays, dans le territoire survolé par l'aviation, ainsi que les efforts de réarmement entrepris sur ter simultanément. En ce qui concerne la France, elle essaye én giquement d'augmenter notablement le nombre de ses bombardi Avant et depuis le début de la guerre, elle a commandé un grand nombre d'appareils aux Etats-Unis. En même temps, ell a développé sa propre production et est actuellement en tra de construire des avions modernes et rapides qui donnent satisfaction en tout point mais qui ne sont pas assez nombreux pour le moment. Le plan français, donc, consiste à gagner autant de temps que possible pour la construction des bombardiers, ceci étant pour le moment le point faible dans l'organisation militaire française. Daladier explique que l'industrie Aéronautique française n'est pas entièremen décentralisée. Le transfert des usines est en train, mais n a pas été terminé entièrement. En particulier les usines Gnome et Rhone, une des plus importantes pour la fabricatio des moteurs, est encore située dans la région parisienne. L bombardement de ces usines, placées dans des régions partic lièrement vulnérables, provoquerait un retard de plusieurs mois, peut-être de plusieurs années pour le réarmement aérien de la France. Il en est de même pour toutes les branches de l'industrie de guerre. Daladier estime qu'il es de mauvaise politique de prendre un tel risque sans être ce tain du succès. Si l'on était sûr d'achever la destruction du Bassin de la Ruhr, on pourrait peut-être accepter la destruction de nombreuses usines en France et en Grande-Bretagne. Mais ceci n'est pas le cas. En réalité, il y a en ce moment une très grande inégalité entre les bombardier allemands et alliés. Le risque probable réside dans la possibilité que ces derniers ne réussissent pas à détruire le Bassin de la Ruhr, mais que les Allemands, d'autre part, réussissent à détruire les usines de France et de Grande-Bretagne.

H0874-0048

Il est certain que le plan tel qu'il lui a été expliqué fut établi avec grand soin et qu'il représente un proje très sérieux. En cette occasion, il désire rendre homma au courage et à l'adresse des pilotes britanniques qui purent prendre des photographies de la région entière de la Ruhr, et fournir ainsi les détails qui rendirent possible la construction du modèle justement mentionné par Chamberlain. Ceci est du beau travail qui honore le avions britanniques et leurs équipages.

Daladier a très attentivement écouté le rapport détail et complet du Premier Ministre. Il lui paraît absolume évident que les aviateurs Britanniques, après avoir re les ordres de bombarder le bassin de la Ruhr, décolero tout de suite et approcheront des objectifs indiqués dans leur mission en volant si bas qu'ils seront presque au niveau des cheminées, etc.

. . . . . Il n'a pas le plus léger doute à ce sujet. Cependant, il aimerait poser deux questions inévitables combien de bombardiers à grand rayon d'action, l'aviat Britannique possède-t-elle en ce moment? Combien l'All magne en possède-t-elle de son côté? Car le Premier Ministre craint que,malgré tout leur courage et toutes leurs qualités, les aviateurs britanniques ne soient p assez nombreux pour mener à bien une destruction presque complète du bassin de la Ruhr. Il n'est pas d'avis qu'il soit possible de s'arrêter et de remettre la question si les résultats ne sont pas sarisfaisants et les pertes trop élevées. . . . .

. . . . Daladier croit, en fait il est certain, que le Bassin de la Ruhr est extrêmement bien protégé par l' artillerie anti-aérienne. Elle n'est pas seulement armée d'une importante artillerie de moyen et lourd calibre(canons de 88mm.et plus), mais il est aussi pourvu d'une protection spéciale de mitrailleuses et de canons à courte portée. A ce sujet, les Allemands sont, sans aucun doute, bien plus avancés que les All Chaque usine est protégée par une artillerie légère s ale, et cette protection elle-même fait partie d'un s tème de défense d'artillerie lourde pour le territoir entier. Le Président du Conseil est convaincu que l'a que aérienne prévue aurait pour résultat la perte d'a moins la moitié des appareils Britanniques.

H0874 - 0049

Donc, le Président du Conseil préférait de beaucoup laisser aux Allemands l'initiative et la responsabilité d'avoir été les premiers à commencer le bombardement des régions industrielles, de sorte qu'ils seraient les premiers à attaquer les villes et les usines et à frapper les femmes et les enfants. La plus légère opposition au plan du Gouvernement Britannique serait difficile et injuste s'ils prenaient une telle initiative. Le Gouvernement Français serait non seulement tout-à-fait d'accord, mais essaierait également, dans la mesure des moyens de l'aviation française, de coopérer avec les Anglais. Cependant, DALADIER répète que, pour le moment, il faudra laisser l'initiative aux Allemands et qu'il serait dangereux et désavantageux, pour la cause des Alliés, d'entreprendre un bombardement du bassin de la Ruhr....

.... Dans quelques mois, la situation sera, sans aucun doute, différente. Suivant les renseignements actuels du Président du Conseil, les forces aériennes britanniques auront alors atteint un développement considérable, la France de son côté aura reçu le matériel commandé aux Etats-Unis, et sa propre production se sera améliorée. L'Industrie Aéronautique française, par exemple, a mis au point les prototypes Lioré et Potez, qui sont remarquables, mais pas encore mis en production. Si les usines ne sont pas détruites, on devrait remarquer des résultats intéressants dans quelques semaines et en tout cas un nombre considérable d'appareils sera mis en service dans les quelques mois à venir. DALADIER est d'accord sur le fait que dès que les Alliés ne se montreront plus inférieurs aux Allemands, il faudra prendre en considération l'entreprise décrite par CHAMBERLAIN. Loin de l'idée du Premier Ministre d'abandonner ce plan. Il propose, au contraire, de le retenir et de chercher à le compléter. Mais DALADIER voit plus de désavantages que d'avantages dans une exécution immédiate de ce plan....

.../

RIBBENTROP - Document nº 230a
(Contd.)

.... Le Premier Ministre exprime ses remerciements au Président du Conseil pour cette déclaration dans laquelle il expose son point de vue avec la clarté et la force qui lui sont particulières. Les arguments qu'il présente sont indéniablement très forts. En tout cas, quelle que soit la différence d'opinion qui puisse s'élever entre les Français et les Anglais, ils ne se disputeront certainement pas à ce sujet. En outre, il n'y a pas la moindre raison pour une querelle. CHAMBERLAIN ne demande pas qu'une décision intervienne déjà....

... DALADIER déclare qu'il serait réellement plus sage de remettre à plus tard la question du bombardement de la Ruhr. Pour éviter tout malentendu, il répète que, d'après son avis, on ne doit pas le préparer. Il comprend parfaitement son importance. Il n'avait pas du tout l'intention de le condamner, mais pense simplement qu'on doit le garder pour plus tard.... .....

Pour copie conforme
(signé: Dr Martin HORN

Dr. Martin HORN
Avocat.

==========

CERTIFICAT DE TRADUCTION

Je soussigné, Pierre C. COFFIN, certifie connaître parfaitement les langues anglaise et française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du Document: "RIBBENTROP nº230a."

Pierre C. COFFIN
Chef de la Section IX
27 Mars 1948.

H0874-0050

H0874-0051

C O P I E Ri-Exhibit No 231

Extraits du Livre Blanc No 5

552

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales

Remarque Traduction

Ministère de la défense nationale

garde civile territoriale

5. Div. S. S. P.A.P.

Nr. 1889/57 7.37. G. M. Confidentiel

Annexe : 1 Carte
E.M.

Evacuation de la population civile.

Article 1er Les femmes, les enfants, les vieillards et les malades seront mis en route par la garde civile territoriale en accord avec les services de la Croix-Rouge locale.

Article II Les routes à prendre seront choisies en observant strictement les instructions données par le grand Quartier Général de l'Armée.

Article III Aucune route principale et secondaire, indiquée sur les plans ci-joints, ne devra etre empruntée pour l'évacuation.

(Les Articles IV à XV contiennent des détails techniques sur l'exécution de l'évacuation).

Pour copie conforme transmise par ordre signé : General-leutnant Termonia.

(l'ordonnance ministérielle contient encore l'annexe suivante :)

H0874-0052

Ri-Exhibit No 231

552a

Notre extrait de la carte :

Sont réservées pour l'armée britannique :

Furnes à Ostende

Furnes à Bruges par Ghistelles

Copie certifiée conforme

Signé: Illisible

Dr. Martin HORN

H0874-0053

Document Ribbentrop No 231 a

COPIE

553

Extraits du "Livre-Blqnc" No 5

Page 7

Nouveaux documents relatifs a la politique de developpement de la guerre des puissances occidentales.

.....

Une nouvelle preuve de ceci est fournie par un decret de 1937 du Ministere de la Guerre Belge se rapportant a l'evacuation des civils qui tomberent dernierement dans les mains allemandes .

Ce decret etait un vaste plan d'evacuation des femmes, enfants, vieillards et invalides, etc.... de ces regions consi-derees comme devant etre le theatre des futures operations mili-taires .

Ce qui prouve qu'il existait des plans de concentration des armees belges-franco-britanniques est le fait que ce decret indiquait que certaines routes et chemins adjacents ne devraient pas etre utilises pour l'evacuation car ils etaient "reserves a l'armee britannique" .

Copie certifiee conforme

Dr. Martin Horn

Avocat

Je, soussigne, Pierre C. COFFIN, certifie connaitre parfaitement la langue anglaise et la langue francaise et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincere et correcte du document Ri. 231 a

Pierre C. COFFIN
Chef de la Section IX

27 mars 1946

H0874-0054

C O P I E Ri-Exhibit No 232

554

Extraits du Livre Blanc No 5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre par les puissances occidentales

1. Ordre du 2 Mai 1940 du Commandement d'une unité française chargée d'opérer au Luxembourg.

Secret

204 ème Régiment d'Infanterie

Le Commandant d'une
unité chargée d'opérer
au Luxembourg Instructions de service
No 3264/C.

Modification de l'ordre de reprise

Le 2 ème Bataillon du 204 ème Régiment d'Infanterie devra occuper la ferme d'Airsain dès réception de l'ordre "Entrer au Luxembourg - Départ immédiat"

.....

Copie certifiée conforme
signé : Illisible
Dr. Martin HORN
Avocat.

H0874-0055

C O P I E Ri-Exhibit No 233

Extraits du Livre Blanc No 5 555

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales .

Entretiens des Etats-majors généraux anglais et francais avec la Belgique et les Pays-Bas.

2. Ordre de réginent du 2 Avril 1940 émanant du 4 ème Régiment de cavalerie motorisée francais et concernant les buts à atteindre en Belgique.

4. 1ère Division Quartier Général
14. 1ère Brigade 2 Avril 1940
4ème Rgt. de cav. mot.

.....

Projets du lieutenant-colonel commandant le 4ème Rgt. de cav. mot.

1. Atteindre la Meuse le plus vite possible, occuper ses passages et les tenir et se préparer spécialement à la défense sur la ligne Bioul-Godinne-Yvoir.
2. Faire une reconnaissance aussi vite que possible au delà de la ligne précitée, pousser en avant principalement dans la partie sud.
3. Installer une avant-garde au delà de la ligne fixée. Elle devra résister surtout dans la partie sud du secteur (Crupet-Dorinne).
4. Repousser les faibles unités ennemies qui auront pu traverser la Meuse et en tout cas, assurer la possession de la ligne des points d'observation Lesves-Bioul, tenir la lisière de la foret à l'ouest du fleuve.

Pour copie conforme signé : [illegible] Dr. Martin HORN avocat.

H0874-0056

C O P I E Ri-Exhibit No 234

Extrait du Livre Blanc No 5 556

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales.

Entretiens des Etats-Majors généraux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

3. Ordre de ravitaillement de la 4ème division légère française concernant l'approvisionnement en carburant en Belgique.

.....

Organisation du ravitaillement :

Au jour J 1 : le ravitaillement sera réglé par les commandants de groupes et les chefs d'unités autonomes et pris aux postes d'essence civils belges contre remise de bons spéciaux.

Pour copie conforme
Dr. Martin HORN
Avocat.

H0874-0057

C O P I E Ri-Exhibit No 235

557

Extrait du Livre Blanc No 5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales.

Entretiens des Etats-Majors généraux anglais et francais avec la Belgique et les Pays-Bas.

4. Mesures pour le transport par chemin de fer de troupes francaises vers la Belgique.

Grand Quartier Général, le 16 Avril 40

Direction Supreme de l'Armée
Grand Quartier Général
Etat-Major Général

4ème Bureau

Ordre concernant le plan "Y" des transports par chemin de fer.

2ème Division
No 7813-4/F.T,

En cas d'opérations en territoire belge, on a établi sur la demande de l'Armée, pour les unités qui sont mises à sa disposition, et dont la mise en route doit automatiquement avoir lieu au jour J 1, un plan de transport par chemin de fer

Pour copie conforme
signé: Dr. Martin HORN
Avocat.

H0874-0058

Document Ri-236

COPIE

558

Extrait du Livre Blanc No.5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales.

Entretiens des Etats-major generaux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

5. Instructions pour l'etude des itineraires à suivre en Belgique.

Pièce No.IV

Itinéraires de marche

1. Itineraire de marche (2 plans)

Que la division legere motorisee soit obligee de faire un arret au canal de Charleroi ou qu'elle avance d'un seul bond jusqu'a la voie de jonction transversale Wavre-Gembloux, les itineraires assignés aux differents groupes de marche jusqu'à la frontière belge, restent les mêmes.

Au-dela de la frontière belge les itinéraires varieront suivant la situation.

II. Point de depart et heure de passage de la frontiere.

Les unités appartenant aux différents groupes d'operations partiront du point et à l'heure fixés ci-dessous: ...

III. Reconnaissances et étude des itinéraires:

La reconnaissance des itineraires I_1, I_2, I_3, jusqu'à la frontière, devra être effectuée par tous les capitaines et chefs de colonne, les sous-officiers et caporaux chargés de la police de la route, le génie, les chefs d'unites du train des équipages, etc, bref, par tous les officiers responsables du commandement d'une petite unité ou par les sous-officiers et les caporaux qui doivent agir isolement (génie, police de la route, troupes de couverture).

L'itinéraire de marche au-dela de la frontière devra s'effectuer à l'aide de cartes. Les plans des itineraires de marche ci-joints, qui

H0874-0059

559

seront distribues jusqu'a l'echelon escadron, devront etre polycopies par les unites subalternes citees a l'alinea ci-dessus.

Ce travail devra etre termine le 8 Fevrier.

Pour copie conforme

Dr Martin HORN

Avocat

suite Ri-No.236

H0874-0060

Document Ri-No.237

COPIE

560

Extrait du Livre Blanc No.5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales.

Entretiens des Etats-major généraux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

6. Extrait du journal du lieutenant français Dollfuss daté du 16 janvier 1940 et concernant l'exécution d'une mission de reconnaissance en Belgique.

.....

16 janvier Reconnaissance des positions en Belgique.

.....

Pour copie conforme

Dr Martin HORN

Avocat

H0874-0061

Document Ri-No.238

561

COPIE

Extrait du Livre Blanc No.5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre par les puissances occidentales.

Les entretiens des Etats-major généraux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

8. Déclarations d'un prisonnier de guerre français concernant la présence de troupes françaises en Belgique avant le 10 Mai 1940.

Rapport du radio Walter Dick

P.C. le 16 mai 1940

Objet: déclarations d'un prisonnier français.

Le 12 Mai 1940 je suis allé de Bertrix à Bastogne avec un agent de transmission motocycliste. A Bastogne nous avons dû nous arrêter devant un pont de chemin de fer sauté. Devant le pont se trouvaient cinq prisonniers français d'une unité blindée. L'un de ces prisonniers s'adressa à moi en allemand et me dit qu'ils campaient déjà depuis une journée dans une maison située a gauche du pont et que personne ne s'occupait d'eux. Au cours de la conversation et comme je lui demandais depuis combien de temps ils étaient déjà en Belgique, il me répondit textuellement: "Depuis le 15 du mois dernier" - . Deux lieutenants de l'infanterie et de la DCA ont assisté par moments à cette conversation. Je ne peux pas affirmer avec certitude si les deux officiers ont écouté les déclarations du prisonnier français. En dehors de l'agent de transmission motocycliste Auguste Picker, était présent un soldat allemand qui m'exprima également son étonnement a ce sujet.

Je suis prêt à confirmer ma déclaration ci-dessus sous la foi du serment.

signé: Walter Dick

Radio

H0874-0062

561a

L'agent de transmission motocycliste Auguste Picker, unite 18330, declare:

J'ai entendu egalement les declarations du prisonnier francais et suis egalement pret a les confirmer sous la foi du serment.

signe: Auguste Picker

Chef-Radio

Pour copie certifiee conforme:

suite Ri/No.238

H0874-0063

Document Ri-No.239

COPIE

562

Extrait du Livre Blanc No.5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre par les puissances occidentales.

Les entretiens des Etats-major généraux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

9. Note du 28 Mars 1940 de l'Etat-major de la 9e Armée française concernant le mouvement belge projeté à l'Est de la Meuse

CE/BA
9e Armée

Etat-major

2e Bureau

No. 1748/2

Cette étude ne doit pas sortir des services de l'Etat-major de la 9e Armée

SECRET

Quartier Général, le 28 Mars 1940

Note

sur le mouvement belge à l'Est de la Meuse

Le mouvement belge projeté à l'Est de la Meuse (Note No.634/2 S du 19 mars) prête aux remarques suivantes:

.....

II. Dispositif prévu sur la Meuse

1. Position fortifiée de Liège

.....

5. Position fortifiée de Namur

Cette position semble être mieux défendue que celle de ....Liège.

Conclusion

Abstraction faite de la partie non défendue en amont du fleuve à partir de Namur, le point faible de la défense belge sur la Meuse semble être le secteur entre Huy et la position fortifiée de Liège, car les troupes chargées de défendre ce secteur seront fatiguées et engagées au

H0874-0064

dernier moment.

En outre on ne semble pas avoir prevu de reserves importantes 56
en arrière de la position d'accueil de Liège et de Namur.

- - - - - - - - - - - - - - -

Pour copie certifiée conforme:

Dr Martin HORN

Avocat

suite Ri-No.239

H0874-0065

Document No.240

COPIE

564

Extrait du Livre Blanc No.5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre, par les puissances occidentales.

Les entretiens des Etats-major généraux anglais et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

10. Ordre du 19 avril 1940 du 2e. Régiment de Grenadiers belge concernant des renseignements sur les troupes alliées et sur l'installation d'une position fortifiée.

2e. Régiment de Grenadiers
Etat-major du Régiment

En campagne, le 13 Avril 1940

S e c r e t

No.3463/567

Ordre pour la préparation de la construction et la défense de la position Hal - Castre - Pamel :

1. Renseignements sur les troupes alliées

Des forces alliées occupent une ligne générale dans la direction de Tournai - Antoing - Canal de Mons a Condé - St Ghislain - Einche

.....

- - - - - - - - -

Pour copie certifiée conforme

Dr Martin HORN

Avocat

H0874-0066

565

C o p i e

du Livre Blanc no 5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales

Les conversations d'etats-Majors britanniques et francais avec la Belgique et les Pays-Bas -

11. ordre de la 2e division britannique concernant les mesures de sécurité en Belgique du 19 avril 1940 -

4e Brigade d'inf. (1)
5e " " (1)
6e " " (1)
4/7 D.G. (1)
R!A! (1)
R.E. (1)
R'A!S!C, (1)
PxO (1)
F!S!P. (1)
F.L.O. (1)

S e c r e t .

2e Div. 202/1/G (I)

19 Avril 40.

A/Q (par lettre seulement)

1. Prise de Contact avec les autorités civiles belges.

Dans chaque village, la première prise de contact doit etre réalisée avec le maire. Puis avec la gendarmerie locale, dont le poste de commandement se trouve dans le chef-lieu de l'arrondissement.

De meme qu'en France, la gendarmerie possède des renseignements sur tous les habitants de l'arrondissement en question.-
Sa tache et son organisation correspondent à celles de la gendarmerie francaise, elle est responsable de toutes les questions concernant le recrutement pour l'armée et de toute les mesures de mobilisation intéressant la popu-

H0874-0067

pulation. En collaboration ur la"Police d'ordre", re-
presentee dans le districts ruraux par les " Gardes Cham-
petres" places sous l'autorite des maires, la Gendarme-
rie est egalement responsable du maintien de l'ordre
et du respect de la loi
.....

Pour copie certifiee conforme
signature:
Dr Martin Horn.
Avocat.

Suite Document 241 a.

H0874-0068

.....

4) Voitures & personnes suspectes

a) L'Annex A contient la liste des voitures suspectes avec la mention du nom du proprietaire et le numero matricule de la voiture.

b) L'Annex B contient la liste des personnes dont l'arrestation doit etre demandee aux autorites.

Pour copie certifiee conforme:

Signature :

Dr Martin Horn .

Avocat.

Suite Doc.nen 241 b.

H0874-0069

Document Ri- No 242

Copie

du Livre Blanc no 5.

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales.

Les conversations d'Etats-Majors britannique et francais avec la Belgique et les Pays-Bas.

1. Ordre de la premiere division légère motorisée francaise du 18 décembre 1939 concernant l'etablissement des liaisons avec des postes de commandement belges et britanniques.

Première division légère motorisée.

Etat-Major 3 e bureau
No 407 3 S

Q. G d'Etat-Major.
Le 18.12.39.

S e c r e t.

Ordre spécial : pour l'ordre d'operations générales. No 17a

1. Liaison avec les postes de commandement.

1. Avance jusqu'au canal. (Kanal)

a) Vers l'avant avec les troupes belges.

.....

b) Vers les cotés.

.....

Avec les forces armées britanniques(2. division anglaise ou le groupe Hotblack -4/7 Dragons)

II) Liaison tactique...

assurée pour tous les échelons de droite à gauche.

1) Avance jusqu'au canal (Kanal)

a) Reconnaissance avec les Anglais au canal...(Kanal.)

Pour copie certifiée conforme :
Signature :
Dr Martin Horn. - Avocat.

Document no 242.

H0874-0070

Document Ri. N° 243

C o p i e

568

du Livre Blanc n° 5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales

Les conversations d'Etats-Majors britanniqueset français avec la Belgique et les Pays-Bas

--- ---

I7. Ordre d'un sous-chef du détachement spécial précité du I5 novembre I939 au sujet de l'avance jusqu'à la localité hollandaise de Breskens

Sous-groupe d'Astafort P.C . Bray-Dunes
I5. I. I939

.....

II. Projet du Lieutenant d'Astafort, commandant du Groupe Oue.

I. Au moment où la frontière est franchie, envoyer en avant une puissante avant-garde avec la mission, d'atteind dre aussi rapidement que possible Breskens, afin de pouvoir s'y embarquer immédiatement, traverser, sous la protection de l'aviation ml'embouchure de l'Escaut et occuper l'aérodrome de Flessingne.

2. Faire suivre le gros du détachement de reconnaissance divisionnairo, échelonné en profondeur suffisante, et aussitôt que l'avant-garde a réussi la traversée, la faire embarquer.

3. Après le débarquement des unités avancées, occuper l'aérodrome de Flessingne. Suivant l'arrivée des unités débarquées, pousser la reconnaissance jusqu'à Bomburg, Westkaffelle et prendre contact à Vittelburg avec le détechement d'Arnemuiden.

...../

H0874-0071

568a

4. Assurer la défense de la rive sud près de Breskens.

.....

Pour copie certifiée conforme

signature

Dr. Martin Horn
avocat.

H0874-0072

Document Ri. n° 244

569

C o p i e

du Livre Blanc n°5

Nouveaux documents concernant la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales

Les conversations d'Etats Majors britannique et français avec la Belgique et les Pays-Bas.

I8. Ordre du Chef d'un détachement de reconnaissance français du I7 avril I940 concernant l'avance vers la ville hollandaise de Breda.

Détachement de reconnaissance de la 2ème Division d'Infanterie
Détachement pour la reconnaissance à grand rayon d'action
n° 2/0
S e c r e t

P.C le I7 Avril I940

Ordre de marche n° 2

.....

III. Tache du détachement de reconnaissance

Un détachement de reconnaissance du 6ème cuirassié comme avant-garde.

I. Avancer successivement dans la direction générale Bruges - Anvers - Breda jusqu'au croisement des routes.

I. Bruges - Oostkamp

II. Anvers - Mecheln.

Pour copie certifiée conforme

signature

Dr. Martin Horn
avocat.

H0874-0073

Document Ri. № 245

570

Copie

du Livre Blanc № 5

Nouveaux documents sur la politique d'extension de la guerre des puissances occidentales

Les conversations d'Etats-Majors britannique et français avec la Belgique et les Pays-Bas

---

19. Mémoire du Commandant en Chef de l'armée et des forces navales néerlandaises adressé au Ministre des Pays-Bas à Bruxelles, au sujet de l'action combinée des armées néerlandaise, belge, anglaise et française.

.....

P.49 alinéa 3 Le Commandement de l'armée néerlandaise à sérieusement envisagé d'organiser une résistance effective dans la partie septentrionale du Brabant appelée la position Peel-Raam/(de Weert par Niederweert-Meyel-Helenaveen-Griendtsveen-Mill- jusqu'à Grave) à l'aide des troupes se trouvant sur place, et il a fait ériger d'importants ouvrages, pour mettre cette position en état de satisfaire à une telle exigence...

p.50. al.3 Dans quelle mesure l'armée néerlandaise peut-elle se maintenir dans des lignes sus-mentionnées et en Zélande ? Cela dépend, entre autres choses, de la force des troupes allemandes pénétrant en Hollande et de l'aide qui sera donné par les Anglais et les Français.

.....

p.50 al.5 Je prie votre Excellence d'informer dès maintenant avec insistance le Gouvernement belge, que les lignes et positions précitées en Zélande sont aménagées et préparées de telle façon que, si les troupes françaises et britanniques portant secours peuvent rapidement arriver sur place, une résistance acharnée pourrait être opposée à l'ennemi.

Si cette aide devait se faire attendre, on devrait vu la longueur des lignes déjà mentionnées et la nécessité d'effectuer des relèves par suite de la durée de la guerre, envisager la possibilité de retirer les troupes néer-

H0874-0074

landaises à l'intérieur de laforteresse Pays-Bas. Le Commandant en Chef de l'armée néerlandaise à fait savoir.....

H0874-0075

571

...avec force aux gouvernements français et britannique qu'il regrette vivement cette mesure aussi bien du point de vue purement néerlandais que du point de vue international. Il a attiré l'attention sur le fait que la défense de la ligne de Grebbe laisse la possibilité de sortir de cette ligne le moment venu, en vue de déclancher une attaque ; Cependant l'encerclement des troupes sur la ligne de Grebbe nécessite des forces ennemies plus importantes que l'encerclement de la forteresse Pays-Bas.

La Haye, le 23 Mars 1940

Le Général Commandant en Chef de l'Armée
et de la Marine

H.G. Winkelmann

Pour copie certifiée conforme

signature : Dr. Martin Horn
Avocat

H0874-0076

Document No 246

572

C o p i e.

du livre Blanc No 6.

No 5.

Manuscrit du Général Weygand, commandant en chef des troupes francaises du Levant, au Général Gamelin, commandant en chef de l'Armée francaise.

Beyrouth, le 9 Sept. 1939.

Mon cher Gamelin,

.....

4e Alinéa. Nous sommes en train de préparer le corps expéditionnaire au combat.

.....

5e Alinéa. Vous connaissez les raisons qui ont retardé mon départ pour Ankara. Un télégramme de Massigli me laisse espérer aujourd'hui une suppression rapide des difficultés qui existent encore - Il me fait également connaitre que l'Etat-Major général Grec n'est pas encore à meme de désirer ma visite, mais qu'il enverra un officier avec lequel j'aurai des entretiens secrets. Tous ces retards et ces mesures de précaution que je comprends, me sont fort désagréables, parce qu'ils embrouillent la question de Salonique. Si la situation politique actuelle vis à vis de l'Italie ne permet pas le maintien immédiat de troupes alliées à Salonique, on pourra, à mon avis, demander à la Grèce d'accorder une préparation très étendue de cette occupation = Envoi de spécialistes pour l'établissement de points d'appui et pour la constitution de stocks

H0874-0077

et peut-etre aussi l'éxécution de certains travaux de construction de routes ou d'ouvrages de défense par les Grecs eux-memes. J'essaierai d'obtenir cela au cours du premier entretien que j'aurai avec le Grec à Ankara.

6e Alinéa. En ce qui concerne les préparatifs de transport du corps expétionnaire je crains fort que le chemin de fer turc ne puisse en assurer qu'une très faible partie. Il faudra donc avoir recours au transport par mer qui sera à la fois moins dangereux et dans l'ensemble plus rapide, si l'embarquement s' effectue à Beyrouth et non à Smyrne ....

W e y g a n d.

Pour copie conforme
Signé : illisible.
Dr Horn.
Avocat.

Suite Doc 246 a.

H0874-0078

Document Ri. N°247

574

Copie

du Livre blanc N° 6

N°2

Le Président du Conseil des Ministres français, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, au Général Weygand, Commandant en Chef des troupes françaises du Levant.

Strictement confidentiel

Objet :

Corps expéditionnaire

Paris, le 19 Juillet 1939

N° 8.636 I/E.M. A

En réponse à la lettre N° 1382/3 du 4 Juillet 1939

al.1 1. Comme suite à une dépêche 3.106.3/E.M.A.P. du 17 juillet 1939, j'ai l'honneur de vous faire connaitre la composition du corps expéditionnaire que j'ai l'intention de constituer dans le Levant.....

.....

Par ordre

Colson

Pour copie conforme

signé : illisible

Dr. Martin Horn

Avocat

H0874-0079

Document Ri. N°248

575

Copie

du Livre Blanc N°6

N° 6

Le Général Gamelin, commandant en Chef de l'armée française, au Général Weygand, commandant en Chef des troupes françaises du Levant.

Télégramme

secret

N° 10 Grand Quartier général, le 10.9.39

22h25

Réponse à 597

1) Est agréée la proposition de conserver le nom de corps expéditionnaire à la totalité des Grandesunités dont l'engagement est prévu à l'extérieur.

2) Pour des raisonspolitiques, désigner sous le nom de Division chacune des brigades. mélangées engagées dans le Levant et qui devraient être largement pourvues de cavalerie.

Pour copie conforme

Signé : Illisible

Dr. Horn

Avocat

H0874-0080

Doc. Ri No 249

P o l i c e

576

Extrait du livre Blanc No 7

Note du Sous-Directeur de la Section Europe
au Ministère des Affaires Etrangères,
à Paris

(Extrait)

No 111 Le 20 septembre 1939

Position diplomatique dans les Balkans

.....

Grèce.-

Le Gouvernement grec pratique une politique de neutralité officielle extrêmement stricte, mais orientée en secret vers une collaboration éventuelle franco-anglaise. Un officier général grec a été envoyé à Ankara, prendre contact avec le général Weygand et participer à l'élaboration de certains plans d'action commune. Des avances italiennes en vue du renouvellement des pactes de non-agression italo-grecs n'ont été accueillies par le général Metaxas qu'avec une extrême réserve .....

Pour copie certifiéeconforme

Dr. H o r n
avoc t

H0874-0081

Doc. Ri No 250

577

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

Note destinée au Conseil des Ministres français

(Extrait)

20 septembre 1939

No 110

.....

La Grèce-

demeure fidèle aux Puissances Occidentales. Solicitée par le Gouvernement italien de renouveler un accord d'amitié qui vient à expiration en octobre prochain, elle préférerait ne conclure qu'un pacte de neutralité. Encore ne le fera-t-elle que dans la mesure où un tel accord ne gênerait pas la constitution d'un front oriental. (Déclaration de M. Politis à M. Coulondre le 18 septembre)

.....

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0082

Document Ribbentrop N° 25I

C o p i e

578

d'Extraits du Livre Blanc N°7

N°II2

L'Attaché Naval Français à Athènes au Commandant en chef des Forces Navales Françaises

Rapport

N° 22 Athènes, le 5 Octobre I939
Secret et personnel

Re: Point de vue du Gouvernement Grec, au sujet d'un débarquement possible à Salonique, des troupes alliées.

Dans ma lettre N°II, du 22 Septembre, j'ai fait remarquer que, malgré les bonnes dispositions du Gouvernement Grec à notre égard, l'état actuel de la situation diplomatique et militaire ne permet pas de compter sur son consentement à des préparatifs ouverts pour une expédition sur Salonique.

Cette opinion est confirmée par une conversation à ce sujet que Mr Mavroudis, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères eut, par pure coïncidence, avec notre ambassadeur à Athènes.

Au cours de cette conversation qui n'avait aucun titre conventionnel ou officiel, Mr Mavroudis dit à Mr Maugras que nous voulions débarquer à un moment donné, une armée à Salonique. Non seulement la Grèce n'opposerait aucune résistance, mais elle irait jusqu'à envoyer ses propres forces de combat à la rencontre des nôtres,"à la condition que le succès de l'opération soit assuré par des préparatifs diplomatiques et militaires."

p. 2 "Le complément de cette hypothèse", souligna Mr Mavroudis,"sera la participation de la Yougoslavie, dont l'armée devra constituer l'avant-garde del' expédition".

Dans un télégramme du 25 Septembre, à son propre gouvernement, Mr Maugras communiqua les propositions de Mr Mavroudis, qui bien que représentant un point de vue personnel, et exprimées au cours d'une conversation privée, laissent néanmoins prévoir l'attitude qu'adopterait le Gouvernement Grec siccette question était posée d'une manière officielle.

Pol Lahalle

Copie certifiée conforme par:
signé (illisible)
Dr Martin Horn
Avocat

Je soussigné, Pierre C. Coffin, certifie connaître parfaitement la langue anglaise et la langue française, et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correct de l'Extrait du Livre Blanc N°7.

Pierre C. Coffin
Chef de la Section IX
Le 23 Mars I946

H0874-0083

Doc. Ri No 252

519

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

L'Attaché Militaire français à Athènes au
Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale
et de la Guerre

Rapport

(Extrait)

No 118

Athènes, le 30 octobre 1939

Secret
No 122/S
a/s. Entretien avec le général Papagos.

.....

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée hellénique m'a assuré que l'échange de lettres signalé dans mon rapport No 121/S du 29 octobre aurait lieu très prochainement, mais que cela n'avait aucune signification et que la Grèce avait refusé de renouveler le pacte de non-agression pour garder, s'il le fallait, sa liberté d'action aux côtés des Alliés.

J'ai saisi cette occasion pour parler au général Papgos des ports militaires secrets de la région de Kavalla
.....

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0084

Doc. Ri No 253

C o p i e

590

Extrait du livre Blanc No 7

L'Attaché Militaire français à Athènes
au Ministère de la Guerre, a Paris

Télégramme

No 123 Athènes, le 4 décembre 193

No 232
Secret

Le Chef d'Etat-Major hellène a témoigné à l'attaché militaire britannique et à moi-même le désir d'ouvrir conversations sur le problème militaire résultant des garanties données à la Grèce.

.....

Le ministre de France à Athènes a eu conversation sur le même sujet avec le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0085

Doc. Ri No 254

581

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

Note de M. le Général Gamelin, Commandant en Chef des Forces terrestres, sur une intervention inter-alliée éventuelle dans les Balkans

(Extrait)

189 Cab/D.N.

Grand Quartier Général
le 4 janvier 1940

No 128

.....Le Chef d'Etat-Major Général de l'Armée grecque a fait connaître que, sous réserve d'un appoint suffisant de forces aériennes et anti-aériennes, il serait en mesure de garantir le débarquement à Salonique d'un Corps Expéditionnaire interallié.

.....Le Haut Commandement français maintiendra avec la plus grande discrétion les contacts avec les Hauts Commandements yougoslave, roumain et grec, sans engager en aucune façon les Chefs d'Etat-Major britannique.....

Gamelin

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
Avocat

H0874-0086

Doc. Ri No 255

582

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

Note du Commandant en Chef des Forces terrestres françaises sur la politique militaire franco-britannique dans les Balkans et le Moyen-Orient

(Extrait)

Secret Le 6 mars 1940

No 131

.....3. Le problème balkanique intéresse avant tout la France, parce qu'elle croit désirable et possible:

a) d'interdire l'accès aux Détroits et à la Mer Egée, par les Balkans, à l'Allemagne et à l'URSS.

b) de constituer à l'intérieur des Balkans un vaste front d'usure en opposant les armées balkaniques aux armées allemandes et soviétiques.

La question est d'ailleurs étroitement liée à l'attitude de l'Italie, sans l'assentiment avoué ou tacite de laquelle nous ne pouvons nous engager en forces à Salonique. D'autre part, l'Armée française a toujours eu des relations suivies avec les Armées yougoslave, roumaine et même grecque.....

H0874-0087

583

Dans ces conditions, c'est dans la région de Salonique que le Haut Commandement français envisage d'appliquer le gros des forces françaises, soit qu'il s'agisse pour les Alliés d'interdire à leurs adversaires l'accès de la Mer Egée, soit même qu'il s'agisse pour eux de se porter au secours de la Yougoslavie ou de la Roumanie, ou de régler préalablement le problème bulgare, de concert avec tous les autres Etats balkaniques.....

Gamelin

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0088

Doc. Ri No 256

C o p i e

554

Extrait du livre Blanc No 7

Le Général Weygand, Commandant en Chef des opérations dans le secteur de la Méditerranée orientale, à Monsieur le Général Gamelin, Commandant en Chef des Forces terrestres

(Extrait)

No 333/3. S. Q.G., le 14 mars 1940
Secret

No. 132

Objet: Contacts avec les Etats-Majors balkaniques.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du point où en sont nos contacts avec les différents Etats-Majors balkaniques et les résultats obtenus.

. . . . . .

En Grèce, un officier de la direction des transports et services, le commandant Cherrière, vient d'accomplir une reconnaissance portant sur les bases, qui a duré une semaine environ. Je n'en ai pas encore le compte-rendu.

L'Etat-Major grec avait également autorisé les reconnaissances des deux officiers de l'Air. Ces officiers viennent de rentrer. Leur compte-rendu est satisfaisant. Leurs reconnaissances ont permis de constater l'effort considérable fourni par l'Etat-Major grec pour organiser une infrastructure permettant l'engagement rapide de formations d'aviation moderne. L'Etat-Major grec réserve à notre disposition, dès maintenant, les bases suivantes:

H0874-0089

595

En Thessalie : .....

En Macédoine: .....

Sauf quelques modifications demandées, cest terrains conviennent aux besoins exprimés. Ils vont être reliés aux bases de ravitaillement par des voies d'accès.
Nos officiers de l'Air ont été très satisfaits de l'accuei réservé et des facilités données par l'Etat-Major helléni-que .....

Le Général Commandant en Chef
le Théâtre d'Opérations de
Méditerranée-Orientale

Weygand

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0090

Doc. Ri No 257

586

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

Rapport de l'Attaché Naval français
à Athènes

(Extrait)

Athènes, le 30 octobre 193

No 117

Compte-rendu de renseignements: No 23

Objet: La Marine marchande hellénique et l'Angleterre.
Source: Armateur hellène.

Un armateur hellène signale que, récemment, le Premier ministre de Grèce l'a convoqué à son cabinet, en même temps que tous ses confrères.

Le Premier ministre leur a appris que le Gouvernement anglais lui avait demandé de mettre à la disposition de la Grande-Bretagne la moitié de la flotte marchande grecque. Il a ajouté qu'il avait répondu, au nom du Gouvernement hellène, que celui-ci ne pouvait pas, sans faillir à sa neutralité ni encourir de justes reproches, réquisitionner au profit d'une nation belligérante, une partie de la flotte marchande privée hellènique. Mais il n'en a pas moins recommandé aux armateurs présents de se mettre, pour autant qu'ils le pourraient, et à titre strictement personnel, au service de l'Angleterre.

Certains armateurs ont demandé à connaître les conditions qui leur seraient faites par l'Amirauté britannique. Il leur fut répondu que cette dernière paierait le fret de 10% à 15% plus cher que ce qu'elle alloue à ses

H0874-0091

propres navires marchands; qu'elle protégerait les navires en les faisant naviguer par convoi; et que les Compagnies d'assurance anglaises diminueraient le taux des primes d'assurance .....

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0092

Doc. Ri No 258

587

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

Le Ministère des Affaires Etrangères
du Reich au Ministre d'Allemagne à Athènes

Télégramme

Berlin, le 24 août 1940

No 136

Pendant le séjour du chef de section grec Kyrou à Berlin, dans son entretien du 20 avec le ministre plénipotentiaire Clodius, il lui a été déclaré que le fait que la plus grande partie du tonnage grec navigue encore pour le compte de l'Angleterre est peut-être notre grief le plus important contre la Grèce. Tous les exposés juridiques contraires ne sont d'aucune valeur. Nous devons attendre de la Grèce qu'elle suspende immédiatement pour les marins grecs toute contrainte légale pour les obliger à se rendre en Angleterre et interdise tout voyage en Angleterre et interdise tout voyage en Angleterre aux bâtiments naviguant sous pavillon grec, les déclarations de blocus allemand et italien fournissant à ce sujet la meilleure base d'argumentation. Si, par contre, le Gouvernement grec persiste dans son attitude actuelle, celle-ci risque de mener l'ensemble des intérêts grecs à des dangers plus sérieux que la saisie temporaire de navires appartenant à des Grecs résidant à l'étranger.

Weizsaecker .

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0093

Document No 260

Copie

588

Extraite du : Voelkischer Beobachter, édition spéciale No.31 a (54. année), Munich, vendredi, le 31 Janvier 1941.

==========

.....

Peut-être ont ils mis leur espoir dans les Balkans - Mais moi je n'y attacherais pas trop d'importance, car une chose est certaine : Là, où l'Angleterre fera une apparition , nous l'attaquerons et nous sommes assez forts pour le faire.

Pour copie conforme :

Signé : illisible :

Dr Martin Horn

Avocat.

H0874-0094

Ri-Exhibit No259

589

COPIE

Extrait du Livre Blanc No 7

No137

NOTE CONCERNANT LA RECEPTION A FUSCHL DU MINISTRE DE GRECE A BERLIN PAR MONSIEUR VON RIBBENTROP, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU REICH.

Fuschl, le 27 aout 1940

Le ministre des Affaires Etrangères a déclaré au ministre de Grèce que nous divisons les pays en nations qui ont pris position pour l'Axe et en nations qui ont fait de meme pour l'Angleterre. Nous tenons la Grèce pour un pays ayant opté pour l Angleterre, les Grecs ayant accepté la garantie de celle-ci, livrant aux Anglais du matériel de guerre et naviguant avec leurs bateaux dans la zône de blocus anglaise. De plus, nous possédons d'autres informations qui nous prouvent l'attitude anglophile de la Grèce. Le ministre des Affaires Etrangères trouve cette attitude imprudente. Le sort de l'Europe sera déterminé, dit-il, pendant les siècles prochains par les Puissances de l'Axe et les relations de l'Axe avec les Etats européens seront réglés par l'attitude de ces Etats vis-a-vis de l'Angleterre pendant la lutte que l'Allemagne et l'Italie mènent pour assurer leur existence.

Le ministre des Affaires Etrangères n'a qu'un conseil à donner aux Grecs: premièrement, de s'adapter à cette situation en ce qui concerne leur politique en général et deuxièmement, comme conséquence de cette adaptation de s'entendre avec les Italiens et de se mettre amicalement d'accord avec eux. Le ministre des Affaires Etrangères a souligné vis-à-

H0874-0095

vis du ministre de la Grèce le fait que la Méditerranée est la sphère d'intérêts de notre allié italien et que, par là-même, nous n'y sommes pas directement intéressés, mais que, le Gouvernement Grec ayant prié le Gouvernement Allemand de lui donner son avis, le ministre des Affaires Etrangères ne peut que conseiller avec instance au ministre des Grèce, aussi bien pour l'avenir immédiat que pour un avenir plus lointain, de dissiper au plus tot les griefs de l'Italie et d'aller au devant des désirs que celle-ci pourrait avoir à formuler.....

Sonnleitner

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0874-0096

Doc. Ri No 261

591

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 33

Le Ministre de France à Belgrade au Ministère des Affaires Etrangères, à Paris

(Télégramme)

No 68 Belgrade, le 4 février 1939

Suite à mon télégramme No 67.

M. Tsvetkovitch, ministre du travail démissionnaire, a été chargé par le Prince de former le nouveau Gouvernement.....

M. Tsvetkovitch était, dans l'équipe gouvernementale démissionnaire, l'un de nos meilleurs amis.

Brugère

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0097

Ri-Exhibit No262

C O P I E

592

de : Dokuments der deutschen Politik -Vol.7-I

N035

Allocution du Fuehrer a l'occasion de la soirée organisée en l'honneur du Prince régent de Yougoslavie, ler juin 1939

==========

Réponse du Prince régent de Yougoslavie, ler juin 1939-

"Grâce a une conception exacte des intérêts vitaux des deux peuples voisins, les relations entre l'Allemagne et la Yougoslavie, ainsi que leur contact amical, sont définitivement déterminés depuis des années. Par leur caractere si heureusement complémentaire, les économies des deux pays ont certainement contribué de façon capitale a l'affermissement de cette amitié.

Ma visite est également une manifestation de la volonté décidée du peuple yougoslave de vivre et de collaborer avec le peuple allemand dans une atmosphere d'amitié et de paix. Aussi suis-je trés heureux de trouver dans les paroles de Votre Excellence le renouvellement de l'assurance solennelle que le Grand-Reich désire tout autant l'instauration et la consolidation d'une coopération amicale avec la Yougoslavie en reconnaissant sa liberté et son indépendance, ainsi que les frontieres communes qui, depuis l'année derniere, nous relient en un voisinage durable.

H0874-0098

Dans ces constatations, je vois non seulement les conditions réalisées d'une évolution favorable dans le sens d'un resserrement plus étroit encore des liens existant entre l'Allemagne et la Yougoslavie, mais encore une estimable contribution à la consolidation de la paix dans cette partie de l'Europe.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0874-0099

Doc. Ri No 263

594

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 38

L'Attaché Militaire français à Belgrade au
Ministère de la Guerre, à Paris

Télégramme

No 85
Secret

Belgrade, le 18 mars 1939

Le Chef d'Etat-Major de Yougoslavie m'a chargé de communiquer au général Gamelin seul:

1.- En cas de conflit, la Yougoslavie peut être obligée de faire bonne mine à l'Allemagne et à l'Italie et même les ravitailler. Garderait d'abord neutralité pour sauver son existence. Au moment favorable, marcherait avec nous.

.....

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0100

Doc. Ri No 264

595

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 51

Le Général Gamelin, Commandant en Chef
des Forces terrestres françaises, à Monsieur Daladier,
Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale
et de la Guerre

Secret
No 126-Cab/D.N.

Grand Quartier Général
Le 27 novembre 1939

Par télégramme No 9.177, en date du 23 novembre 1939, dont vous avez reçu copie, notre attaché militaire à Belgrade fait part du désir du prince régent et du Chef d'Etat-Majo Général yougoslave de resserrer la liaison avec notre représentant militaire. Il transmet également la demande du ministre de la guerre de l'envoi en France d'une missio militaire yougoslave. .....

Gamelin

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
Avocat

H0874-0101

Doc. Ri No 265

596

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 52

Le Ministre de France à Belgrade au Ministère des Affaires Etrangères à Paris

Télégramme

(Extrait)

No 938

Belgrade, le 5 décembre 1939

..... Si nous voulons assurer à notre profit un peu d'ordre dans le chaos qui se prépare, il est urgent que, par des accords militaires appropriés, nous consolidions notre situation et notre effort, aussi bien du côté turc que du côté yougoslave. C'est sous cet angle qu'à mon avis un intérêt immédiat s'attache aux conversations qui s'engagent actuellement sur le terrain des armements à fournir à la Yougoslavie et sur la collaboration éventuelle des deux Etats-Majors.

Brugère

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
Avocat

H0874-0102

Doc. Ri No 266

597

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 53

Note de M. le Général Weygand, Commandant en Chef des troupes francaises du Levant, sur une intervention des Alliés dans les Balkans

(Extrait)

Le 9 dédembre 1939

Alinea 2 .....Seul, en Europe, le théâtre des Balkans peut offrir dans l'état actuel des choses, des possibilités d'événements favorables, soit par l'usure qu'imposerait à l'adversaire l'ouverture d'un nouveau front, soit grâce au succès d'une attaque à revers visant ses centres vitaux.....

Weygand

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
advocat

H0874-0103

Doc. Ri No 267

598

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 56

Note de M. le Général Gamelin, Commandant en Chef des Forces terrestres, concernant la participation de forces franco-britanniques aux opérations en Finlande

(Extrait)

Très secret
No 104/i

Le 10 mars 1940

Alinea 3 .....

Toutefois, sur le plan militaire, un effort dans les Balkans serait pour la France d'un bien plus grand rendement qu'un effort en Scandinavie; le théâtre général des opérations s'étendrait largement, Yougoslavie, Roumanie, Grèce, Turquie nous amèneraient le renfort d' environ 100 divisions. Suède et Norvège nous procureraient seulement le faible appoint d'une dizaine de divisions. Les prélèvements de forces que les Allemands seraient obligés de faire sur le Nord-Est, pour parer à nos entreprises, seraient sans doute dans la même proportion.....

Gamelin

Pour copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0104

Doc. Ri No 268

599

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 60

L'Attaché Militaire français à Belgrade au
Ministère de la Guerre à Paris

Télégramme

(Extrait)

Secret
08 - 09

Belgrade, le 19 avril 194(

Réponse à No 671/3 F.T.

1.Depuis sa venue à Paris Monsieur Brugère s'est occupé de la question de la collaboration et s'est entretenu avec le prince régent et le ministre de la guerre. Il a abtenu l'autorisation de détacher un officier de l'aviation de l'armée Weygand pour reconnaître en secret les terrains et le prince a décidé de désigner un attaché militaire pour le poste d'Angora, qui serait chargé d'assurer la liaison avec le général Weygand.

.....

Pour copie certifiée conforme

Dr. H ö r n
Avocat

H0874-0105

Doc. Ri No 269

600

C o p i e

Extrait du livre Blanc No 7

No 67

Le Ministre de France à Belgrade au Ministère
des Affaires Etrangères à Paris

Télégramme

No 697 - 698 Belgrade, le 11 juin 1940

J' ai naturellement repris avec le ministre les propos que j'avais tenus il y a quelques jours au prince que j'ai mis (en) garde contre l'appui (moral) que la Yougoslavie pourrait être inconsciemment ou non amenée à donner à nos ennemis par une proclamation, semble-t-il, superflue de neutralité. Il m'a assuré que ses sentiments étaient comme ceux de tous ses compatriotes trop nettement avec nous pour ne pas souffrir de la situation dans laquelle son pays se trouvait placé.

Il compte que l'état de choses actuel peut se modifier et en pareille occurrence la Yougoslavie se hâtera de de ranger à nos côtés.

A l'Etat-Major yougoslave l'(on a) recueilli des impressions analogues.

Brugère

Pour copie certifiéeconforme

Dr. H o r n
avocat

H0874-0106

C o p i e.

601

Extraits de S v e n H e d i n

" L'Amerique dans le combat des Continents."

F.A. Brockhaus , Leipzig 1942

8. Roosevelt et la deuxième année de guerre.

.....

P.122 Les Balkans recurent la visite de Mr William "Bill" Donovan. Il avait la spécialité de recueillir ses informations avant tout dans les lieux de plaisirs des villes balkaniques et il lui arriva un matin d'oublier dans une boite de nuit sa serviette contenant son passeport et des notes intéressantes.

Le colonel Donovan, un ami personnel du ministre de la marine américain Knox, commença par se faire éconduire poliment à Sofia. A Belgrade il espéra avoir la partie facile, non sans doute auprès de l'ancien régent, le Prince Paul, mais bien auprès du groupe des officiers et des politiciens serbes qui virent dans la résistance aux efforts des puissances de l'Axe en vue de créer un ordre nouveau, un champ ouvert à leur activité, et qui n'étaient pas in-
P. 123 sensibles aux réductions du dollar. Comme on le sait maintenant, le gouvernement de Belgrade se vit transmettre en février 1941 une offre américiane de garantie, qui fut desavouée plus tard par la Maison blanche - Quelques stations

H0874-0107

CC1a

de T.S.F. américaines se sont aussi vantées à la fin du mois de mars d'avoir émis quotidiennement durant les semaines passées des émissions spéciales en langue serbe et croate destinées à exciter la population yougoslave à l'insurrection et à la guerre contre les puissances de l'Axe. La manière dont Roosevelt jouait avec le destin des peuples auxquels il avait aussi peu à offrir que Churchill, ressort d'une dépeche de l'"Associated Press". Elle porte que les Yougoslaves devaient attendre jusqu'au printemps de 1942 les livraisons en provenance des Etats Unis, parce que les difficultés de transport et la pénurie de matériel de guerre en Amérique meme ne permettaient pas une aide plus rapide.

Le correspondant de guerre américain Demaree Bess a traité dans le " Saturday Evening Post" (milieu de mai 1941) du role de l'Amérique dans le déclanchement de la guerre balkanique en 1941. Il dit que le gouvernement des Etats-Unis s'en est mele directement ..... Les Americains connaissaient la force de l'Allemagne et avaient du prevoir que la Yougoslavie serait submergée. Ils avaient cependant voulu jouer une politique de guerre. L'Amerique était beaucoup trop éloignée des Balkans pour pouvoir apporter une aide efficace et il n'y avait pas non plus de tonnage disponible pour les transports. Donovan avait declare á Belgrade que si un accord était conclu avec l'Allemagne, les Etats Unis considèreraient la Yougoslávie comme ennemie avant et apres la guerre. L'Ambassadeur des Etats Unis,

Suite document 270 a.

H0874-0108

Lane avait inlassablement travaillé dans le meme sens. Il s'était ainsi fait bien voir à Washington, car les diplomates américains dont les rapports étaient en faveur des puissances de l'Axe et des

P. 124 forces de l'Allemagne, tombèrent en disgrâce à Washington.

.....

Le fait que la Yougoslavie fut encouragée à resister à l'Allemagne n'a pas seulement été porté à notre connaissance par les reporters des journeaux mais encore par la publication des télégrammes échangés entre le Président Roosevelt et le Gouvernement de Belgrade - le même fait devait se produire peu après avec Athènes, - et par les rapports du colonel Doovan lui meme qui furent publiés en mars 1941 par le journal " Washington Post ".....

Pour copie conforme :
Dr Martin Horn.
Avocat.

H0874-0109

Document Ri. N°271

603

C o p i e

Extrait de : " Dokumente der deutschen Politik"

(Document de la politique allemande)

Vol. 9/I

La Campagne des Balkans

,44

néa 1 .....De cette façon la Yougoslavie reçut du Gouvernement soviétique des livraisons d'armes très importantes, sur lesquelles Moscou demanda, très significativement, de garder le secret à l'égard de l'Allemagne. Lorsqu'au courant de l'hiver 1940/41, le Gouvernement Zwetkowitch se rapprocha des puissances de l'axe (le 19 octobre 1940 furent signés deux traités de commerve germano-yougoslaves et le 12 décembre un traité d'amitié hungaro-yougoslave), la Russie Soviétique utilisa ces livraisons d'armes comme moyen de pression politique, en retardant la livraison du matériel de guerre.

Copie certifiée conforme :

Signé: Dr. Horn

Avocat

H0874-0110

Ri-Exhibit No272

C O P I E

604

de : Dokuments der deutschen Politik- Vol.9 I

No 53b

NOTE DU GOUVERNEMENT DU REICH AU GOUVERNEMENT YOUGOSLAVE, 25 MARS 1941.

Monsieur le Président du Conseil des ministres,

Me référant aux entretiens qui ont eu lieu a l'occasion de l'adhésion, a la date de ce jour, de la Yougoslavie au Pacte tripartite, j'ai l'honneur de confirmer a Votre Excellence, au nom du Gouvernement du Reich, l'accord conclu entre les Gouvernements des Puissances de l'Axe, d'une part, et le Gouvernement roval yougoslave, d'autre part, et stipulant que, pendant la durée de la présente guerre, les Gouvernements des Puissances de l'Axe n'exigeront pas de la Yougoslavie qu'elle permette le passage ou le transport de forces militaires a travers le territoire yougoslave.

Agréez, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de ma haute considération.

Joachim von Ribbentrop.

Copie certifiée conforme

signature

Dr. Herbert HORN

Avocat.

H0874-0111

Ri-Exhibit No273

605

C O P I E

de : Dokuments der deutschen Politik - Vol. 9 I

No 53c

NOTE DU GOUVERNEMENT DU REICH AU GOUVERNEMENT YOUGOSLAVE, du 25 MARS 1941.

Monsieur le Président du Conseil des ministres,

Me référant aux entretiens qui ont eu lieu au sujet de l'adhésion, a la date d'aujourd'hui, de la Yougoslavie au Pacte tripartite, j'ai l'honneur de confirmer a Votre Excellence, au nom du Gouvernement du Reich, l'accord suivant conclu entre les Gouvernements des Puissances de l'Axe et le Gouvernement roval yougoslave:

Tout en tenant compte de la situation militaire, entre l'Allemagne et l'Italie garantissent au Gouvernement yougoslave que, de leur propre initiative, elles n'exigeront aucune assistance militaire du Gouvernement yougoslave. Si, a une époque quelconque, le Gouvernement yougoslave estime qu'il est de son intéret de participer aux opérations militaires des Puissances du Pacte tripartite, ce sera au Gouvernement yougoslave qu'il appartiendra de conclure les arrangements militaires nécessaires avec les Puissances du Pacte tripartite.

En vous priant de considérer les communications précédentes comme secretes et de ne les rendre publiques que d'un commun accord avec les Puissances de l'Axe, je profite de cette occasion, Monsieur le Président du Conseil, pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

Joachim von Ribbentrop

Copie certifiée conforme:
Signature : Dr Martin HORN
Avocat.

H0874-0112

Ri-Exhibit No274

C O P I E

606

de : Dokuments der deutschen Politik- Vol. 9 I

No52

PROTOCOLE DE L'ADHESION DE LA YOUGOSLAVIE AU PACTE TRIPARTITE SIGNE A VIENNE LE 25 MARS 1941.

Les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, d'une part, et le Gouvernement de la Yougoslavie, d'autre part, représentés par leurs plénipotentiaires soussignés, constatent ce qui suit :

Article ler

La Yougoslavie adhère au Pacte tripartite signé le 27 septembre 1940 à Berlin entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Article 2

En tant que les Commissions techniques prévues à l'article 4 du Pacte tripartite traitent de questions touchant aux intérets de la Yougoslavie, des délégués représentant ce dernier pays participeront aux délibérations.

Article 3

La teneur du Pacte tripartite est annexée au présent protocole. Le présent protocole est rédigé en allemand, italien, japonais et en langue yougoslave, chacun de ces quatre textes étant considéré comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0874-0113

Document Ri. N°275

607

C o p i e

Extraits de : " Dokumente der deutschen Politik"

(Documents de la politique allemande)

vol. 9/ I

N° 18

Discours de Hitler, du 4 Mai 1941, à l'Opéra Kroll de Berlin, devant le Reichstag.

Pages 115-2eme alinéa.

Vous comprendrez, mes députés, que j'ai quitté en ce jour la belle ville du Danube, rempli d'un sentimentde vrai bonheur. Je l'ai quitté non pas uniquement parce que notre travail de presque huit années de politique extérieure semblait recevoir sa récompense, non, je croyais aussi qu'à la dernière minute, l'intervention allemande dansles Balkans eût été, peut-être, superflue.

.....

Copie certifiée conforme

Signé : Dr. Horn

Avocat.